



Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Sébastien LIGIBEL - Nathalie PEREZ - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS – Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Christelle OHRESSER - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Clara BEAUFRAND donne pouvoir à Luca BASSO
Emmanuel AQUINO donne pouvoir à Lucette SPINHIRNY
Corinne BUEB donne pouvoir à Mireille WEISS
Claude KLINGER ZIND donne pouvoir à Christelle OHRESSER

Absent : Mireille WEISS

Dates de convocation :

Vendredi 29 novembre 2024 et jeudi 07 novembre 2024

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Luca BASSO est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 12 décembre 2024.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

Annexe 1 : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2024

3. Approbation de l'avant-projet de construction d'une nouvelle gendarmerie

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Direction générale de la Gendarmerie nationale a rassemblé les unités de Wintzenheim et d'Ingersheim. Or, la caserne actuelle de la gendarmerie est vieillissante et la configuration existante du site ne permettait pas d'envisager une extension. Par ailleurs, son obsolescence a pour conséquence de rendre les recrutements de nouveaux gendarmes difficiles, les logements étant peu attractifs.

Dans le cadre des discussions avec le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, il a été convenu de conserver la Brigade sur le territoire communal et de consolider ainsi sa place pour les années à venir.

La construction d'une nouvelle caserne est devenue ainsi indispensable et devait être conçue pour abriter au minimum dix-huit sous-officiers et quatre gendarmes adjoints volontaires. Pour parvenir à cet objectif, le terrain d'assiette du projet devrait être d'au moins 5 200 m² permettant ainsi la réalisation de locaux de services et techniques ainsi que des logements pour les gendarmes.

L'entreprise de transport Brame a fermé et les parcelles situées entre la route de Rouffach et la rue du Kleinfeld étaient à vendre représentant une surface suffisante pour le projet. Après discussion avec les autorités militaires, ces terrains d'une superficie de 5865 m² à proximité de la RD 83, se sont avérés adaptés et correspondre aux attendus de ce nouvel équipement.

Par délibération du 18 juin 2021, le conseil municipal s'est engagé à construire une nouvelle gendarmerie comportant des locaux techniques et de services ainsi que les logements nécessaires à l'accueil des effectifs comprenant 18 sous-officiers et 4 gendarmes adjoints volontaires selon les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993.

L'agrément de principe ainsi que l'agrément immobilier ont été obtenus à la suite de l'acquisition du terrain.

Un budget annexe a été créé pour permettre un suivi financier de ce projet particulier qui a amené à souscrire un emprunt spécifique et dont le remboursement a été fondé sur le loyer attendu de la location de la caserne par l'Etat.

La démolition des bâtiments de l'entreprise « Brame » a été réalisée en 2023.

Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie a été engagé. Le programme réalisé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été soumis au service Immobilier de la Gendarmerie qui a été validé. Un concours de maîtrise d'œuvre a été réalisé dont le cabinet BUOB Architecte a été désigné lauréat. Le projet sélectionné répondait à l'ensemble des demandes des référentiels d'expression des besoins de la gendarmerie.

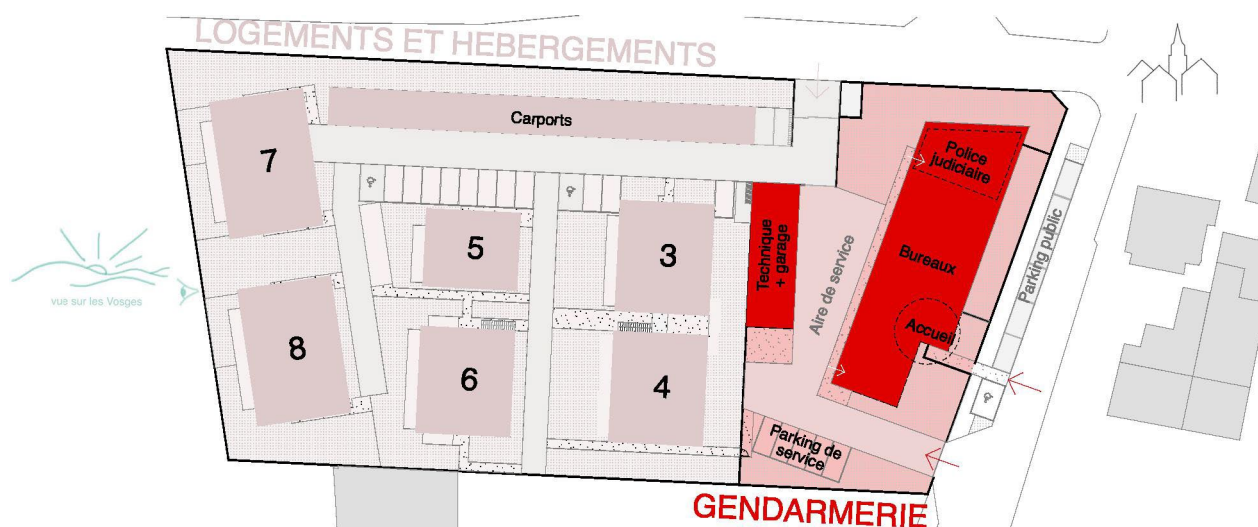
Le terrain se divise en deux zones distinctes : le tiers Est est occupé par la gendarmerie et les 2/3 Ouest de la parcelle sont dédiés aux logements.

Les locaux techniques

Le bâtiment de la gendarmerie se développe le long de la rue de Rouffach. Les locaux de la Brigade Territoriale Autonome sont composées de 4 sous-entités, réparties dans deux bâtiments :

- Un premier regroupant le pôle d'accueil du public, les bureaux de la Brigade Territoriale, et le pôle Police Judiciaire. Il est implanté selon un axe Nord-Sud.
- Le second bâtiment, regroupe les fonctions techniques ainsi que le garage couvert pour les véhicules de service. Il est orienté perpendiculairement à la rue Kleinfeldweg. Il forme une limite avec la zone dédiée aux logements et permet de garantir un blocage des vues des logements vers

la cour de service et les accès liés. Un mur de clôture opaque complète le dispositif de séparation entre la zone gendarmerie et la zone logements.



Par sa sobriété et sa matérialité, la gendarmerie affirme son caractère institutionnel. Protégées par un parement de briques, les façades ne nécessiteront aucun entretien et seront résistantes à toute forme d'agression extérieure. En outre, aucun vitrage hormis l'entrée ne s'ouvre sur la rue. La toiture terrasse est végétalisée pour répondre aux normes environnementales et la hauteur des acrotères forme garde-corps pour en sécuriser l'accès.

L'ensemble des locaux de la gendarmerie est regroupé sur un seul niveau. Le pôle « accueil » dédié au public est localisé au centre avec notamment le planton qui surveille les entrées et le parking.



Les deux tiers de la partie Sud du bâtiment comprennent les locaux de l'espace « bureaux », desservis par une circulation centrale linéaire facilitant les déplacements. Les locaux s'ouvrent à l'Est comme à l'Ouest sur des espaces végétalisés et arborés. Un mur en briques ponctué de moucharabiehs le long de la route de Rouffach les protège des regards des passants. Le pôle police judiciaire, isolé au Nord du bâtiment profite également de cette intimité. Il est accessible depuis la circulation de la zone bureaux par une porte sécurisée.

L'aire de service est au cœur de la gendarmerie, desservant à l'abri des regards toutes les fonctions techniques ainsi que les accès à l'espace bureaux et à la police judiciaire. Ces deux entrées distinctes sont protégées de la vue et des intempéries par un creux en façade.

Les locaux de service représentent une surface de 407 m² et les locaux techniques de 103 m².

	Surface utile
Locaux de services	300 m²
Accueil	33 m ²
Bureaux	140 m ²
Autres locaux (salle opérationnelle, reprographie, chambre forte, contrôle alcoolémie...)	67 m ²
Espace police judiciaire	60 m ²
Dégagements	107 m²
Locaux techniques (garage, magasin, ...)	103 m²
Total	510 m²

Les logements

Les 19 logements sont répartis en 6 petites unités d'habitation comportant de 2 à 4 appartements. La majorité des logements a un jardin de plain-pied et des accès privatifs extérieurs desservant au maximum 2 logements.

Des décalages et des légères variations d'orientations entre les 6 volumes sont prévus, bien espacés sur la parcelle, pour fabriquer un espace extérieur hétérogène et vivant où chaque logement a sa propre identité.

L'échelle des semi-collectifs en R+1 et combles permet d'atteindre un maximum de compacité sans rogner sur la qualité des logements. Seules les caves non chauffées se situent hors volume. Par leurs positionnements stratégiques elles assurent l'intimité des espaces extérieurs privatifs. Elles sont bardées de bois peints dans l'esprit des cabanes de jardins.



Les volumes des bâtiments sont simples, faisant appel à des principes constructifs éprouvés et cohérents avec le budget et les réglementations environnementales.

La façade sur jardin est privilégiée : elle est animée par une structure bois et un bardage coloré, ainsi que par les terrasses des étages tantôt en creux (bâtiments A, B, D), tantôt en surplomb avec pergola (bâtiments C, E, F). Cet ensemble coloré protégé par le débord de toiture fabrique une protection solaire naturelle, complétée par des stores et volets. La teinte de cette façade principale sert de fil conducteur pour harmoniser certains éléments constructifs (menuiseries extérieures, escaliers, volets,...) sur les autres façades à l'enduit minéral de teinte claire.

Par mesure de rationalité constructive, les plans intérieurs sont élaborés sur une trame commune suivant les exigences du référentiel gendarmerie. Ce plan idéal est ensuite répété et adapté pour générer les 6 unités de logements qui comportent chacune différentes typologies d'appartements.

Les appartements sont tous traversants avec une double ou triple orientations, profitant ainsi d'un maximum de lumière et d'une capacité de ventilation naturelle. Dans chacun des bâtiments, un mur porteur central sépare les espaces « nuit » à l'Est des espaces « jour » à l'Ouest. En systématisant ce principe, il n'y a jamais de vis à vis entre les séjours et la longueur des réseaux est optimisée.

La grande majorité des appartements sont en duplex, distinguant l'espace parental de plain-pied, de l'étage possiblement dédié aux enfants. A noter que tous les logements au RDC sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un soin particulier a été apporté aux proportions et à la luminosité des espaces de jour. Ils profitent tous de larges baies vitrées donnant sur un espace extérieur côté Vosges. Pour la majorité des logements cet espace est un jardin privatif. Les logements en étage possèdent une terrasse en creux ou avec pergola pour assurer l'intimité et la protection solaire. Une chaufferie bois alimentera l'ensemble des logements.

Bâtiment	Etage	Typologie	Surface habitable	Surface terrasse	Surface jardin
3	R+1	T5 duplex	116 m ²	22.5 m ²	
	RDC	T4 duplex	92 m ²	12 m ²	65 m ²
		T4 duplex	92 m ²	12 m ²	65 m ²
4	R+1	T5 duplex	116 m ²	22.5 m ²	
	RDC	T4 duplex	92 m ²	12 m ²	65 m ²
		T4 triplex	92 m ²	12 m ²	65 m ²
5	R+1	T4 duplex	83 m ²	14 m ²	
	RDC	T4R duplex	104 m ²	14 m ²	104 m ²
6	R+1	T5 duplex	111 m ²	22.5 m ²	
	RDC	T6 duplex	126 m ²	15 m ²	73 m ²
		T2 simplex	58 m ²	11,5 m ²	110 m ²
7	R+1	T3 duplex	73 m ²	12 m ²	
		T3 duplex	73 m ²	12 m ²	
	RDC	T4 duplex	92 m ²	12 m ²	86 m ²
		T4 duplex	92 m ²	12 m ²	44 m ²
8	R+1	T3 duplex	73 m ²	12 m ²	
		T3 duplex	73 m ²	12 m ²	
	RDC	T4 duplex	92 m ²	12 m ²	48 m ²
		T4 duplex	92 m ²	12 m ²	27 m ²

La zone extérieure des logements est pensée comme un hameau où les familles peuvent se promener en sécurité mais dans un environnement détendu et aéré, où l'on oublie les murs qui ceinturent le terrain. Les

jardins privatifs bordés de ganivelles et de haies vives assurent l'intimité des espaces intérieurs et confèrent une ambiance champêtre aux petites venelles. Ces cheminements apaisés serpentent entre les maisons offrant des vues dégagées et changeantes. Les stationnements sont optimisés pour consacrer un maximum de la surface aux jardins privatifs. Pour renforcer cet esprit de convivialité, un espace partagé est proposé, petit parc au cœur du quartier, avec vue sur les Vosges.

Les différents bâtiments du site (bureaux et logements) sont assujettis à la RE2020. Toutefois, l'ambiance thermique du bâtiment est une question de calcul réglementaire mais également une question de conception bioclimatique. Le projet intègre plusieurs caractéristiques qui améliore le confort des usagers sans apparaître dans les feuilles de calcul.

Le confort d'été est traité de plusieurs manières. La performance de l'enveloppe entre en ligne de compte à travers le déphasage thermique des isolants. Pour les logements, un surdimensionnement (au-delà des attentes du DTU) de l'espace entre tuiles et chevrons à l'aide de contrelattes plus épaisses permet une sur ventilation sous les tuiles afin d'évacuer au mieux la chaleur qui pourrait s'y accumuler. Il y aura donc moins de chaleur qui traversera l'épaisseur d'isolant.

La possibilité d'une ventilation nocturne des logements sera réalisée pour faire baisser naturellement la température intérieure, en profitant de tous les volets nécessaires à l'usage diurne. En mettant à contribution les usagés le soir pour ouvrir les menuiseries, et le matin, pour les refermer, il est possible de profiter d'une ventilation naturelle la nuit, en complément de la ventilation mécanique.

Les deux confort, d'hiver et d'été, dépendent principalement du rapport entre les ouvertures et le soleil. Les usagers souhaitent profiter des rayons du soleil en hiver, et d'en être protégé en été. L'effet casquette au niveau des ouvertures joue de la hauteur du soleil selon la saison pour traiter de manière passive cette problématique. Les isolants seront en laine de bois ou en polystyrène. L'emploi de matériaux naturel, à privilégier, est garant de la qualité de l'air intérieur. Le bois apparent du projet pour le bardage extérieur sera en bois massif issu idéalement de forêt locale. La démarche bois local, pour du bois utilisé en revêtement, est simple à mettre en place. Les sections sont faibles avec temps de séchage réduit. Le bois peut être scié en avance, avant l'appel d'offre, puisque le choix des sections ne dépend pas d'un dimensionnement par l'entreprise, ce sont des sections courantes. Un diagnostic des bois présent sur votre territoire, en collaboration avec l'ONF nous permettra d'étudier les possibles.

Le calendrier de réalisation :

L'opération engagée depuis 2021 devrait s'achever dans le premier trimestre 2027 :

18 juin 2021 : Acquisition des terrains et délibération de principe pour construire une nouvelle gendarmerie

23 mai 2022 : Agrément immobilier du Ministère de l'Intérieur

Juillet – octobre 2023 : Démolition des bâtiments existants

Octobre 2023 – mai 2024 : Concours de maîtrise d'œuvre

Mai – Décembre 2024 : Définition de l'Avant-Projet de construction

Janvier – avril 2025 : Rédaction du DCE et permis de construire

Mai– juillet 2025 : Mise en concurrence

Aout 2025 : Analyse des offres et attribution

Septembre 2025 : Démarrage des travaux avec les locaux techniques et de services

Janvier 2026 : Travaux de construction des logements

Février 2027 : Fin des travaux

Les dépenses des travaux :

Le coût de la construction est évalué par le maître d'œuvre à **5 400 000 € HT** avec les dépenses suivantes :

		LOGEMENTS	GENDARMERIE	TOTAL
Lot 1	Terrassement/VRD	410 275 €	155 057 €	565 332 €
Lot 2	Gros-oeuvre	948 424 €	520 252 €	1 468 676 €
Lot 3	Ossature bois / Charpente bois / Bardage	292 680 €	13 098 €	305 778 €
Lot 4	Charpente métallique	34 517 €		34 517 €
Lot 5	Couverture / Zinguerie	152 254 €	7 512 €	159 766 €
Lot 6	Etanchéité / Zinguerie		67 705 €	67 705 €
Lot 7	Menuiserie extérieure	234 126 €	62 697 €	296 823 €
Lot 8	Occultation		15 506 €	15 506 €
Lot 9	ITE	182 601 €	87 737 €	270 338 €
Lot 10	Plâtrerie/Plafond	309 343 €	44 302 €	353 645 €
Lot 11	Menuiserie intérieure bois / Mobilier	186 357 €	80 032 €	266 390 €
Lot 12	Chape	12 809 €	11 172 €	23 981 €
Lot 13	Carrelage / Faïence	27 448 €	27 641€	55 089 €
Lot 14	Revêtement de sol souple	73 869 €		73 869 €
Lot 15	Peinture	82 825 €	26 196 €	109 021 €
Lot 16	Serrurerie	141 477 €	107 962 €	249 439 €
Lot 17	Echafaudage	35 538 €	7 512 €	43 050 €
Lot 18	Electricité / courants faibles	255 757 €	194 775 €	450 532 €
Lot 19	Chauffage / Ventilation / Chaufferie bois	267 738 €	152 339 €	420 077 €
Lot 20	Sanitaire	151 205 €	19 262 €	170 466 €
		3 799 245 €	1 600 755 €	5 400 000 €

Monsieur BUOB : Bonjour. Nous sommes ici pour vous présenter l'avant-projet avec quelques modifications par rapport à ce qui avait pu vous être présenté pour l'esquisse du concours suite notamment aux remarques de la gendarmerie en termes de disposition de certains espaces et aménagement des locaux de bureaux. En complément, nous avons aussi posé quelques questions pour pouvoir déroger à certains points par rapport au cahier des charges qu'on avait reçu initialement notamment sur les logements pour essayer d'améliorer la fonctionnalité de ceux-ci.

Je vais vous présenter les différents points et dans un premier temps le plan masse juste pour vous rappeler le projet.

Nous avons répondu au moment du concours sur la disposition suivante où on avait sur le fond de rue, le long de la route de Rouffach, les locaux de la gendarmerie. En deuxième plan, à l'arrière nous avons les garages qui étaient dédiés à la gendarmerie et des locaux techniques, le tout fonctionnant avec une cour de service située entre les deux bâtiments. Un portail donnait sur la route de Rouffach, un deuxième permettait d'être un portail de secours en passant par la zone logements et familles à l'arrière du site.

Nous avons volontairement scindé en deux parties bien distinctes avec à l'Est les locaux de la gendarmerie pour les bureaux et toute la partie logements que nous avons regroupés sur le 2/3 Ouest de la parcelle en essayant de maximiser la végétalisation de cette emprise en regroupant tout le stationnement au Nord du site. Six petits blocs, petits immeubles de logements qui ont chacun leur typologie particulière permettent d'avoir une dimension humaine et ne pas créer des blocs trop importants.

Quelques points ont été demandés par la gendarmerie sur le plan masse et principalement resituer l'entrée du bâtiment plus sur la route de Rouffach en partie centrale. Nous n'avons donc plus le parvis qui était au Nord-Est du site comme présenté au concours. Nous avons un plus petit parvis avec des places de stationnement pour le public qui se retrouvent le long la route de Rouffach et l'intérêt principal c'est d'avoir une vision du planton, donc la personne qui est en charge de l'accueil et la sécurité du bâtiment à la fois sur le portail de

service, sur l'accueil du public et sur l'ensemble des places de parking public qui nécessitent en fait une vision constante pour pas qu'il y ait de véhicules piégés ou ce genre de choses.

Le fonctionnement général est à peu près le même en dehors de cette entrée qui est resituée au centre. Les bureaux se développent plus sur le Sud et la partie centrale de la police judiciaire plus au Nord du bâtiment. L'ensemble des flux et autres cheminements qui étaient envisagés sont restés comme au moment du concours. On nous a aussi juste demandé de rajouter un prolongement des cheminements piétons au Sud du site pour pouvoir accéder directement depuis la partie famille à l'entrée de service des gendarmes de manière sécurisée et plus indépendante du flux voiture. Donc ça a été modifié dans ce sens-là.

Je vais vous présenter plutôt les points principaux de modification ou de demande de modification.

Il y avait notamment toute la question des clôtures qui sont assez lourdes dans le cadre du programme, qu'on essaye d'adapter au mieux par rapport à la situation de notre parcelle. On a vu sur d'autres projets de casernes de gendarmerie que ça a pu être fait d'avoir des choses un peu plus légères parce que on nous demande un mur en béton de 2m30 de haut. Ce qui est à la fois coûteux et aussi c'est anxiogène et carcéral malgré tout et pour la partie logement notamment on va essayer de simplifier cette clôture.

Pour la clôture sur rue, on avait quelque chose qui dans notre premier rendu était beaucoup plus refermé et la gendarmerie nous a demandé de le rouvrir pour avoir la vision sur les places de parking qui sont situées sur la route de Rouffach.

En termes d'aménagement, nous avons eu beaucoup d'échanges pour avoir une mise à jour de l'esquisse validée par la gendarmerie. Nous avons déjà intégré quelques modifications dans les plans qui vous sont présentés là avec le déplacement de l'accueil notamment.

Ce qui a été validé à l'époque c'était du coup toute la partie police judiciaire qui trouvait son emplacement sur la partie Sud-Ouest du bâtiment. Le plan n'est pas orienté dans le bon sens, il a été redressé. La route de Rouffach est au Sud ici. L'accueil qui rentrait en partie centrale, ça c'était vraiment la demande de la gendarmerie. Et tous les locaux de bureau qui se situaient plutôt au Nord du bâtiment. Ça c'est ce qui avait été validé en esquisse, avec une entrée aussi de services, depuis la cour de services à l'Ouest du bâtiment.

Dans les échanges, au niveau du service national de la gendarmerie, on nous a demandé de re-éloigner, l'entrée du public, de l'accueil, de l'entrée de la partie judiciaire. C'est pour cela que nous avons rebasculé en rouge tous les locaux de bureau entre la partie Sud du bâtiment et la partie centrale, qui s'enroulent aussi autour d'un ensemble de locaux techniques et de locaux liés à la sécurité du bâtiment et l'accueil qui reste toujours au même endroit.

Par contre, la partie police judiciaire, avec les cellules, les bureaux pour l'interrogatoire, sont situés tout au Nord du bâtiment maintenant.

Quelques ajustements aussi de types de cloisons nous étaient demandés.

Dans le cadre de l'avant-projet, un certain nombre de locaux techniques complémentaires ont été également demandés. Ils ont été nécessaires et se sont retrouvés au sous-sol du bâtiment. Ça sera peut-être quelque chose qu'on fera évoluer dans les phases futures mais pour l'instant on est à cette disposition-là.

Pour le bureau du planton, qui est vraiment central dans la surveillance des accès, nous avons eu pas mal de discussions et d'échanges notamment sur les cloisons vitrées et des vues qui doivent être libérées. C'est pour cela qu'entre l'esquisse et l'avant-projet nous avons aussi des modifications de type de cloisons.

Pour la salle opérationnelle on nous a demandé d'avoir plus de discrétion. Les fenêtres sont donc bardées par un moucharabié à l'avant avec la brique que l'on utilise pour la façade du bâtiment.

Quelques modifications ont été réalisées à la marge sur l'ouvertures de certaines pièces qui ne devaient plus avoir d'ouverture sur l'extérieur, notamment le local régie-repas de la police judiciaire et les chambres de sûreté où il y avait des questions de sens d'ouverture de porte.

Une grosse évolution dans le projet pour les logements : nous avons fait la demande d'ouvrir les pièces de vie sur la cuisine. Ce qui n'était pas dans le cahier des charges initial. Ce qui permet d'avoir des pièces de vie beaucoup plus grandes et des logements qui sont beaucoup plus fonctionnels pour les habitants.

On a malgré tout bien séparé la zone nuit de la zone jour parce qu'il y a vraiment des questions de réveils nocturnes de personnels qui peuvent commencer leur service tôt et l'intérêt c'est de ne pas réveiller le reste de la famille quand quelqu'un se réveille tôt mais on a fait le travail tout en ouvrant les cuisines ce qui permet d'avoir des séjours-cuisines qui peuvent faire jusqu'à 35-45 mètres carrés suivant la taille des appartements ce qui est beaucoup plus confortable qu'un couloir qui desserre un petit séjour plus une cuisine à côté.

De la même manière aussi c'était uniquement au moment du concours, on nous a demandé que ce soit uniquement les cuisines qui s'ouvrent sur les terrasses extérieures et souvent maintenant on a quand même envie d'ouvrir son séjour plutôt sur une terrasse extérieure donc par la re-disposition des espaces on a réussi à permettre cela.

La représentation là sur les types de clôtures, ce qui est en rouge c'était là où on a des demandes qui ont été formulées auprès de la gendarmerie, on n'a pas encore les retours. Donc la clôture au Nord du site côté familles est censée être assez opacifiée pour des raisons de sécurité avec des tôles perforées mais opacifiée à plus de 80%. Ce que nous avons demandé c'est de voir si on peut envisager d'avoir les barreaudages réglementaires comme sur le reste de la gendarmerie et potentiellement avoir une haie épaisse à l'arrière avec des essences qui pourraient rester avec du feuillage persistant ; c'est ce qu'il y a notamment sur la gendarmerie de Mulhouse et ça fonctionne plutôt bien. Sur cela, la gendarmerie au niveau local ne s'est pas encore prononcée. Sur la partie des clôtures qui donnent sur les parcelles voisines, donc à l'Ouest sur des vignes et au Sud sur un voisin, nous avons fait la demande d'être sur des clôtures plus légères que le mur béton de 2,20 mètres de haut, notamment pour laisser aussi aux appartements du bas des vues sur le grand paysage, parce qu'on a quand même les vignes plus les Vosges derrière. Pour cela, nous attendons une réponse officielle. Mais la personne avec qui nous avons échangé au niveau de la gendarmerie avait l'air bien plus sûre d'elle sur la possibilité de repasser sur un grillage assez haut, mais quelque chose de beaucoup plus translucide, en tout cas.

Vous avez des vues un peu remises à jour aussi qui sont plus brutes qu'au moment du concours mais qui permettent de revoir les volumétries qui ont un peu évolué par rapport au changement des espaces à l'intérieur. Nous avons réussi à recomacter un peu les logements et les immeubles.

Ceci étant, il y a certains logements qui ont pris quelques mètres carrés aussi en plus liés à des demandes complémentaires du bureau de contrôle qui a été mandaté entre temps.

On va peut-être parler du coût tout de suite, ce qui avait été validé en esquisse était 5,4 millions et qui est vraiment un des critères essentiels à respecter pour le projet. On s'est attaché à le respecter et l'avant-projet respecte ce budget. Ceci étant, nous avons dû faire quelques modifications, soit en termes de matériaux, soit notamment pour les carports. Il y a une suppression des carports qui représentaient un coût assez important mais qui n'étaient pas une demande initiale de la gendarmerie. C'était un des éléments qui permettait de respecter le coût.

De la même manière, nous avons refait des études thermiques et il y a aussi la question du surcoût de la chaufferie bois qui était assez important, notamment du fait qu'il n'y a pas de dispositif « clim-action » dans le cadre de la gendarmerie parce qu'en face, vous avez des loyers qui rentrent en compte et du coup la région ne subventionne pas les chaufferies bois. Le surcoût engendré par rapport à des pompes à chaleur au final qui sont envisagées était vraiment très important donc on a fait le choix, pour respecter le coût de passer sur une solution en pompes à chaleur. Ça reste une solution qui est vertueuse avec un rapport de 1 à 4 pour la production de chaleur en termes de performance. Cela étant, on aime bien pouvoir envisager des solutions de mutualisation de la production de chaleur mais dans le cas présent, le coût de l'investissement ne semblait vraiment pas pertinent par rapport au projet.

Je rentre peut-être juste un peu plus en détail dans les plans du rez-de-chaussée des logements. Nous avons travaillé aussi plus en précision, sur les matérialités des cheminements. On a vraiment cherché à déminéraliser au maximum, ou à ne pas plus minéraliser, vu qu'il n'y a pas d'enrobé actuellement.

Toujours des logements avec pour chacun des jardins qui sont en lien avec les espaces de vie et les terrasses. Des chemins qui sont carrossables depuis la route d'accès principal, permettant de décharger au plus près des logements, notamment dans le cadre de déménagement.

Sur le même dispositif, ce sont donc des duplex où on a la pièce de vie qui s'ouvre à l'Ouest avec la cuisine qui est intégrée maintenant, un petit cellier qui s'ouvre directement sur la cuisine, une porte qui fait sas avec l'espace de circulation qui, pour les plus grands logements, permet d'accéder à une salle d'eau au rez-de-chaussée plus une chambre au rez-de-chaussée et après, en montant à l'étage, on a les chambres complémentaires, avec une ou plusieurs chambres selon les typologies.

Avant, on rentrait aussi en position centrale dans certains immeubles, maintenant on a vraiment réussi à redistribuer l'ensemble des accès sur la périphérie, sur les façades pignon, ce qui permet à la fois de rationaliser la structure, être plus simple, d'éviter du linéaire de façade lié au creux et ça on a pu le faire

justement parce qu'on n'a plus les petits sas d'entrée qui étaient demandés pour accéder à ce fameux couloir qui lui-même desservait à la fois la cuisine et les séjours.

Donc on a rationalisé les appartements, ils sont plus fonctionnels et aussi par rapport à une remarque qu'on avait eu de votre part au moment du concours : des pignons qui étaient assez imposants par leur dimension. Du coup, ça permet de les reconfigurer avec ces escaliers extérieurs et autres. Cela donne des pignons qui sont un peu moins massifs.

Peut-être juste sur la matérialité, on reste sur des enduits extérieurs, sur trois façades, on conserve le bardage bois et les éléments de serrurerie plus bardage bois sur les balcons.

Je vais encore vous montrer les locaux de service. La gendarmerie reste sur une façade en briquettes de parement.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BUOB pour cette présentation. On va tout de suite passer aux questions. Est-ce qu'il y a des questions ? C'est un projet qu'on avait déjà vu. Il y a eu quelques petites modifications. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation ?

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** l'avant-projet de la nouvelle gendarmerie ci-dessus exposé et tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 - Avant-Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie

4. Approbation de l'Autorisation de Programme – Crédit de Paiement n°1 « aménagement de la route de Colmar »

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé la création d'une autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la route de Colmar dans la mesure où ce projet a été envisagé sur deux ans.

Il est proposé d'actualiser l'AP/CP selon les dépenses déjà réalisées de la façon suivante :

Autorisation de Programme : 4 400 000 €		CP 2024	CP 2025	TOTAL
Chapitre 023	« N°1 - Travaux d'aménagement de la Route de Colmar »	2 000 000 €	2 400 000 €	4 400 000 €

Dominique SCHAFFHAUSER : Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé la création d'une autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la route de Colmar dans la mesure où ce projet a été envisagé sur deux ans. L'autorisation de programme pour 2024 était de 2 millions. Pour 2025, elle sera de 2,4 millions. Donc c'est un total de 4,4 millions.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Oui, Monsieur CHERY.

Dominique CHERY : Une petite question, c'est en TTC ou en hors taxe ?

Monsieur le Maire : TTC.

Dominique CHERY : Merci.

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération « Travaux d'aménagement de la route de Colmar »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

5. Information sur les indemnités versées aux élus

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Obligation introduite par la loi Engagement et Proximité, l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- en tant qu' élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Pour Monsieur Serge NICOLE, Maire, Vice-Président de Colmar Agglomération et Vice-Président du Centre de Gestion, la rémunération nette est de 45 810 € annuelle.

Pour Madame Lucette SPINHIRNY, les indemnités perçues en tant qu'adjointe au Maire, conseillère communautaire déléguée et de Présidente du SIVOM représentent annuellement 21 665,40 €.

Les adjoints Daniel LEROY, Denis ARNDT, Geneviève SCHOFF, Patrice DUSSEL, Dominique HEROLD et Dominique SCHAFFHAUSER perçoivent une indemnité annuelle de 10 353,12 €.

Les 2 conseillers délégués, Ludovic CAMPITELLI et Benoit FREYBURGER perçoivent une indemnité annuelle de 2 943,84 €.

Monsieur le Maire : Information sur les indemnités versées aux élus. C'est ce que vous avez effectivement chaque année, si vous avez des questions ? Oui, monsieur MULLER.

Jean-Marie MULLER : Est-ce qu'il y a une majoration des annuités d'une année sur l'autre et de combien ?

Monsieur le Maire : Ça suit l'indice.

Jean-Marie MULLER : Ça représente combien ?

Monsieur le Maire : C'est la même chose que les fonctionnaires.

6. Adoption du budget primitif 2025 de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le budget primitif 2025 a été construit en tenant compte des objectifs définis lors de orientations budgétaires présentées au conseil municipal du 14 novembre 2024. Les orientations budgétaires sont :

- Prendre en compte l'augmentation des charges du personnel en maintenant les effectifs en nombre constant,
- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la finalisation des investissements prévus,
- Stabiliser les taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2025, il n'y aurait pas d'augmentation des taux de fiscalité communaux,
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

En 2025, le budget s'élèverait à 10 247 100 € (mouvements réels). Il était de 9 600 000 € en 2024.

	Recettes réelles		Dépenses réelles	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	7 435 500 €	7 385 100€	5 450 000 €	6 264 000 €
Investissement	2 164 500 €	2 862 000 €	4 150 000 €	3 983 100 €
Total	9 600 000 €	10 247 100 €	9 600 000 €	10 247 100 €

Les recettes réelles de fonctionnement attendues son stables avec un léger fléchissement de - 50 500 € (0.68%) entre 2024 et 2025.

Cette baisse s'explique par la suppression des subventions de 200 000 € reçues de la CAF pour le périscolaire et la crèche, en contrepartie de la suppression des subventions de 400 000 € allouées aux délégataires des DSP pour l'enfance. Ce circuit budgétaire sera revu selon après la signature des avenants par les délégataires. Le Budget Supplémentaire est susceptible d'intégrer des modifications d'inscription budgétaire en dépenses et en recettes.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 814 000 € (+14.94%). Cette augmentation est principalement due au transfert de 1 000 000 € du budget principal au budget annexe de la Gendarmerie.

Les recettes d'investissement croissent de 697 500 € (+32.22%).

Les dépenses d'investissement enregistrent une baisse de 166 900 € (-4.02%).

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses réelles de fonctionnement** inscrites au budget primitif 2025 sont estimées à **6 264 000 €**.

Les charges à caractère général restent stables à 1 650 000 €. Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant, les assurances..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes les actions et les manifestations.

Les fluides représentent une enveloppe budgétaire de 365.000 € en 2025, avec la ventilation suivante :

- Eau : Une prévision à 30.000 € est inscrite. Le prix de l'eau est relativement stable,
- Carburant : 30.000 € sont prévus, en diminution de 8 000 €,
- Le marché d'électricité pour les compteurs de moins de 36 Kwa a été renouvelé en 2024 entraînant une augmentation du coût de 70%. Ainsi, le budget prévisionnel devrait être de l'ordre de 200.000 € calculé sur la base des dépenses effectivement réalisées les années précédentes (119.000€ en 2023). Si les prix augmentent, il est à noter que la consommation diminue depuis 2020 avec les actions d'économie d'énergie engagées ce qui permet de baisser la facture générale (extinction de l'éclairage public la nuit, changement des horaires d'ouverture, mise en place d'équipements et de matériels plus économique...)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Charges à caractère général	1 414 000 €	1 514 000 €	1 514 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €	0%
Dépenses du personnel	2 578 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	2 670 000 €	2 750 000 €	2 826 000 €	2.76%
Atténuations de produits	27 500 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	41 000 €	35 000 €	-14.63%
Autres charges de gestion courante	971 000 €	996 500 €	996 500 €	942 000 €	950 000 €	1 684 000 €	77.26%
Charges financières	47 500 €	42 000 €	55 000 €	54 000 €	49 000 €	44 000 €	-10.20%
Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	70 000 €	70 000 €	10 000 €	10 000 €	0%
Provisions						15 000 €	NS
Total	5 058 000 €	5 200 500 €	5 223 500 €	5 396 000 €	5 450 000 €	6 264 000 €	+14.94%

Evolution des dépenses d'électricité de la Ville de Wintzenheim
Comptes administratifs de 2019 à 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses d'électricité	159 829 €	175 477 €	150 404 €	131 567 €	119 190 €

- Le marché du gaz est conclu jusqu'au 31/12/2024. La dépense est stable avec une prévision de 105 000 € au budget 2025.

Evolution des dépenses de gaz de la Ville de Wintzenheim
Données des comptes administratifs 2019 à 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses de Gaz	89 665 €	77 258 €	95 848 €	102 359 €	97 392 €

Ces postes de dépenses représentent à eux seuls presque 22% des frais généraux.

Par ailleurs, une hausse du coût des assurances est à prévoir. La conjoncture des marchés des assurances est actuellement très dégradée dans un contexte de désengagement dans le secteur des collectivités locales. Les crédits inscrits au titre des frais d'assurance s'élèvent pour l'année 2025 à 55 000 €, soit une progression de 22 000 € (+66.6%).

Les autres postes de dépenses sont :

- La voirie dont les dépenses sont stables à 265 000 €,
- Les dépenses d'entretien, de réparation et de maintenance des bâtiments estimées à 316 000 €, soit une augmentation de 11 500 €,
- Les frais d'honoraires : 53 600 €,
- Les taxes foncières : 47 500 €,
- Les frais de télécommunications : 30 000 €,
- Les fournitures scolaires : 33 000 €, en augmentation de 3 000 €.

Concernant les dépenses de personnel, le budget s'élèverait à 2 826 000€, soit une augmentation de 2.76% (+76 000 €). Depuis 2020, l'objectif est de rester à effectifs constants. Le remplacement des départs en retraite est bien prévu, mais il n'est pas envisagé d'agrandir les équipes.

Les dépenses de personnel en 2025 tiendraient compte :

- Des remplacements des agents en maladie quand cela s'avère nécessaire : + 40 000€
- De l'augmentation de la cotisation de 4% de la CNRACL : + 35 000 €
- Une augmentation de 1 % des cotisations l'URSSAF devrait être prévue : +12 000 €
- La prise en compte du GVT « Glissement Vieillesse Technicité » : +3 000 €
- L'augmentation des autres charges patronales et salariales telle que l'IRCANTEC : + 1000 €

Les atténuations de produits évaluées à 35 000 €, permettraient de répondre aux éventuels dégrèvements de la taxe d'habitation.

Les charges financières sont attendues à hauteur de 44 000 € correspondant aux intérêts des emprunts en cours :

- 26 000 € pour l'emprunt de 4M€ auprès du Crédit mutuel du Pflixbourg,
- 16 000 € pour l'emprunt de 3M€ auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges,
- 2 000 € pour les frais de gestion à verser à l'ONF.

Les autres charges de gestion courantes représentent un budget de 1 684 000 € en augmentation de plus de 734 000 € par rapport à 2024. L'augmentation constatée résulte principalement du versement d'une subvention de 1M€ affectée au budget annexe de la Gendarmerie. Elle garantit le financement du projet de construction de la nouvelle gendarmerie. La répartition des dépenses principales est la suivante :

- La subvention au budget annexe de la Gendarmerie : 1 000 000 €
- Les subventions de fonctionnement aux associations : 200 000 € comprenant une réserve de 100 000€,
- La subvention de fonctionnement au CCAS : 40 000 €, soit en augmentation de 25 000 €. Cette subvention intègre 6 000 € de reversement des concessions de cimetières encaissées dans le budget de la Ville en 2024.
- Les contributions aux organismes de regroupement : 250 000 €.

Le chapitre 67 - Charges spécifiques intègre les titres annulés sur les exercices antérieurs et les écritures d'ordre de régularisation de valeurs comptables des immobilisations cédées et les différences sur réalisations positives. La prévision est de 10 000 € pour 2025.

Le financement de la section d'investissement par l'autofinancement comprend au BP 2025 uniquement le virement à la section d'investissement à hauteur de 1 191 100 € (2 055 500 € en 2024),

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 385 100 € soit -0.68% (-50 400€) par rapport au BP 2025 et sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

Le produit des contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) attendu est de **4 027 000 €** (3.949.000 € au BP en 2024). Ce produit fiscal prévisionnel comprend :

- Une stabilité des taux d'imposition de la commune par rapport à 2018, et ce pour la 8^{ème} année consécutive, conformément à l'orientation qui avait été annoncée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires avec une revalorisation des bases prévisionnelles 2025 de 2 % ;
- L'actualisation légale de +1 à 1.5% : la majoration des bases foncières suivra bien la formule de droit commun conformément à la loi de finances 2018 instaurant une revalorisation annuelle « automatique » des bases en année N indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N-1 (2024) par rapport au moins de novembre N-2 (2023) ;
- Une évolution physique moyenne annuelle des bases de +0.5 à 1%.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Impôts et taxes (73)	1 357 542 €	1 366 061 €	1 409 700 €	1 409 000 €	1 409 000 €	1 472 000 €	4.47%
Fiscalité locale (731)	3 742 458 €	3 844 939 €	4 013 100 €	4 273 000 €	4 406 000 €	4 455 000 €	1.11%
Dotations et participations (74)	850 000 €	858 800 €	885 000 €	1 200 500 €	1 205 000 €	1 064 000 €	-11.70%
Produits des services et du domaine	101 000 €	137 700 €	125 700 €	136 000 €	160 000 €	127 000 €	-20.63%
Autres produits (75)	238 000 €	222 000 €	228 000 €	205 000 €	230 000 €	230 000 €	0%
Produits spécifiques	16 575 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	5 000 €	5 000 €	0%
Atténuations sur charges	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0%
Produits financiers	100 €	500 €	500 €	500 €	500 €	100 €	-80.00%
Total	6 315 675 €	6 460 000 €	6 692 000 €	7 264 000 €	7 435 500 €	7 385 100 €	-0.68%

Les impôts locaux directs représentent 54,5% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et constituent donc le principal poste de recettes de fonctionnement. Ils se répartissent comme suit :

2019	2020	Libellé	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
9 226 833	9 540 375	Base de la Taxe foncière propriétés bâties	9 582 205	9 841 640	10 496 478	10 932 067	11 150 708
424 841	430 038	Base locaux industriels	216 988	224 443	236 701	245 933	250 852
9 651 674	9 970 413	Total base TFPB	9 799 193	10 066 083	10 733 179	11 178 000	11 401 560
17.03%	17.03%	Taux TFPB	30.20%	30.20%	30.20%	30.20%	30.20%
1 643 680 €	1 697 961 €	produit TFPB	2 959 356 €	3 039 957 €	3 239 707 €	3 375 756 €	3 443 271 €
1 557 235 €	1 565 535 €	produits TH	TH SUPPRIMEE AU 31/12/2020				
222 038	228 213	Base de la taxe foncière propriétés non bâties	220 707	224 423	236 703	263 100	268 362
52.07%	52.07%	Taux TFPNB	52.07%	52.07%	52.07%	52.07%	52.07%
115 615 €	118 831 €	produit TFPNB	114 922 €	116 857 €	123 251 €	136 996 €	139 738 €

2019	2020	Libellé	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Les bases sont incluses dans celles de la TH		Base taxe habitation résidences secondaires	321 745	377 223	550 606	382 800	390 456
		Taux THRS	13.98%	13.98%	13.98%	13.98%	13.98%
		produit THRS	44 980 €	52 736 €	76 975 €	53 515 €	54 586 €
107 053	115 808	Base de la taxe habitation sur les logements vacants	143 848	132 136	172 736	117 800	120 156
13.98%	13.98%	Taux THLV	13.98%	13.98%	13.98%	13.98%	13.98%
14 966 €	16 190 €	produit THLV	20 110 €	18 473 €	24 148 €	16 468 €	16 798 €
3 331 496 €	3 398 516 €	Total des taxes directes	3 139 368 €	3 228 023 €	3 464 082 €	3 582 736 €	3 654 391 €
		Effet du coefficient correcteur	320 352 €	326 913 €	348 708 €	366 143 €	373 000 €
3 331 496 €	3 398 516 €	Produits attendus de la fiscalité directe	3 459 720 €	3 554 936 €	3 812 790 €	3 948 879 €	4 027 391 €
3%	2%	Variation des recettes n/n-1	2%	3%	7%	4%	2%

En ce qui concerne Colmar Agglomération, l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire augmentent et représentent 1 472 000 € (+76 000 €) avec :

- L'Attribution de Compensation à hauteur de 1 206 000 €,
- La Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 266 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 909 000 € (+39 000 €) comprenant :

- La Dotation Forfaitaire (DF) à hauteur de 387 000 €, soit en augmentation de 4 000 €.
- La Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 522 000 €. Elle enregistre une augmentation de 35.000€ par rapport à 2024.

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux sont estimées à 92 000 € en 2025 (soit -18 000€).

Les « autres participations » (Remboursement des vacations des pompiers, les participations financières aux manifestations ...) sont estimées globalement à 7 000 €.

Les taxes parafiscales sont en diminution :

- Le produit des Taxes Additionnelles aux Droits de Mutation serait stable évalué à 200 000 €. Au cours du 2^{ème} semestre, les ventes de biens immobiliers ont repris sous l'effet de la baisse des prix de l'immobilier et de la baisse des taux d'emprunts.
- La taxe sur la consommation d'électricité serait de 150 000 € et devrait avoisiner le montant encaissé en 2023.
- Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 31 000 €.
- Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure serait de 45 000 €.

Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine sont estimés à 127 000 € pour 2025, soit en baisse de 33 000 € principalement due à la diminution des recettes de la vente de bois de 23 000€.

Les « Autres produits de gestion » est le chapitre qui intègre les loyers perçus par la Ville. Ce chapitre reste stable à 230 000 €. Les loyers représentent environ 190 000 €. Les locations des salles communales sont en augmentation en raison de la demande croissante pour des événements.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les emprunts

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette est de 4 920 000 € comprenant :

- L'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel : 2 487 500 €,
- L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole : 2 377 778 €,
- L'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin : 54 000 €.

Le remboursement en 2025 s'élève à 436 000 €, comprenant :

- 266 700 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de 4 M€,
- 150 000 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de 3 M€,
- 10 800 € pour l'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin.

Les **dépenses d'investissement** prévisionnelles s'élèvent à 3.4 M€ en 2025 comprenant :

- Réserve foncière :	350 000 €
- Etudes diverses :	100 000 €
- Subventions d'équipement :	100 000 €
- Travaux route de Colmar (inscription en AP/CP) :	2 400 000 €
- Travaux d'aménagement rue Saint Laurent :	19 000 €
- Barrières pour les massifs rue Clemenceau :	23 000 €
- Aménagement Parc de La Forge - mise en place d'une clôture :	80 000 €
- Végétalisation du cimetière de Wintzenheim	45 000 €
- Luminaires LED :	110 500 €
- Acquisition d'une balayeuse :	233 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2024 feront l'objet des Restes à Réaliser.

Les écritures d'ordre pour un montant prévisionnel de 727 000 € sont des opérations comptables qui n'entraînent pas directement de mouvement de trésorerie et n'ont aucune incidence sur le résultat. Ces écritures sont destinées à régulariser les comptes de la section d'investissement.

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **2 862 000 €** en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Produits des cessions	277 500 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	280 000 €	86.67%
Dotations	550 000 €	475 000 €	450 000 €	450 000 €	920 000 €	104.44%
Subventions	242 000 €	680 000 €	1 334 000 €	1 564 000 €	1 661 500 €	6.23%
Dépôts et cautionnements	1 000 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	0%
Total des recettes d'investissement	1 070 500 €	1 306 000 €	1 934 500 €	2 164 500 €	2 862 000 €	32.22%

Les **Dotations** s'élèvent à 920 000 € avec le FCTVA (800 000 €) et la Taxe d'Aménagement (120 000 €).

Le **produit prévisionnel des cessions** représente 280 000 € comprenant :

- 120 000 € pour la cession d'un terrain dans la zone artisanale Europe,
- 100 000 € pour la cession d'un terrain rue Schweitzer
- 60 000 € en prévisions pour des cessions de matériels.

Le **produit des subventions** est évalué à 1 661 500 € avec notamment :

- 280 000 € de la DETR pour la création de l'accueil périscolaire ;
- 592 700 € du FEDER pour l'aménagement de la route de Colmar ;
- 88 738 € de DETR pour l'aménagement de mobilités décarbonées de la route de Colmar ;
- 123 193 € de la Région Grand Est pour les travaux de restauration de la Chapelle Herzog ;
- 147 300 € de la DRAC pour les travaux de restauration de la chapelle Herzog
- 130 000 € CeA pour les travaux de restauration de la Chapelle Herzog ;
- 21 000 € de l'Agence de l'Eau pour la végétalisation des cimetières,
- 7 400 € DETR pour l'aménagement chemin rural Junker-Hinterberweg.

Tableau récapitulatif des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel (012)	2 826 000.00 €	Produit des impôts et taxes (73)	1 472 000.00 €
Dépenses liées à l'activité des services	1 650 000.00 €	Fiscalité locale (TH, TFPB et TFPNB) (731)	4 455 000.00 €
Autres charges (65)	1 684 000.00 €		
Dont : Subventions versées aux associations aux délégataires au budget annexe de la Gendarmerie	200 000.00 € 0.00 € 1 000 000.00 €	Dotations et participations (74) Dont	1 064 000.00 €
Charges financières (66)	44 000.00 €	Dotation forfaitaire	387 000.00 €
		Dotation de solidarité rurale	522 000.00 €
Atténuations de produits (014)	35 000.00 €	Revenus des immeubles et divers (75)	230 000.00 €
Dépenses spécifiques (67)	10 000.00 €	Produits des services et du domaine (70)	127 000.00 €
Provisions (6817)	15 000.00 €	Produits spécifiques (773)	5 000.00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 264 000.00 €	Produits financiers (76)	100.00 €
Transfert entre sections (042)	0.00 €	Remboursements sur charges (013)	20 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 191 100.00 €	Reprises sur provisions (78)	12 000.00 €
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 191 100.00 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 385 100.00 €
		Transfert entre sections (042)	70 000.00 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	7 455 100.00 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	70 000.00 €
Constructions, aménagements (21 et 23)	916 100.00 €	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	7 455 100.00 €
AP/CP N°01 ROUTE DE COLMAR (23)	2 400 000.00 €	Dotations (10)	920 000.00 €
Etudes (20)	100 000.00 €	Dont :	
Subventions d'équipement versées (204)	100 000.00 €	FCTVA	800 000.00 €
Remboursement des emprunts (16)	436 000.00 €	Subventions d'investissement (13)	1 661 500.00 €
Autres immobilisations financières (27)	1 000.00 €	Produits des cessions (024)	280 000.00 €
		Terrains	220 000.00 €
		Divers matériels	60 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dotations, taxe d'aménagement (10)	30 000.00 €	Dépôts et cautionnement reçu (16)	500.00 €
Dépenses réelles d'investissement	3 983 100.00 €	Recettes réelles d'investissement	2 862 000.00 €
Transfert entre sections (040)	70 000.00 €	Transfert entre sections (040)	0.00 €
Transfert entre sections (041)	727 000.00 €	Transfert entre sections (041)	727 000.00 €
		Virement de la section de fonctionnement	1 191 100.00 €
Dépenses d'ordre d'investissement	797 000.00 €	Recettes d'ordre d'investissement	1 918 100.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 780 100.00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 780 100.00 €
TOTAL GENERAL	12 235 200.00 €	TOTAL GENERAL	12 235 200.00 €

Dominique SCHAFFHAUSER : Je remercie Madame LEVI-TOPAL d'avoir préparé un power-point, c'est quand même plus simple de présenter les chiffres comme ça, vous pouvez les suivre sur l'écran.

Donc pour rappel, les orientations budgétaires 2025, au cours du débat des orientations budgétaires du budget primitif, le contexte économique et financier ainsi que les grands équilibres du budget de la ville ont été présentés.

Les orientations budgétaires adoptées lors du conseil municipal du 14 novembre sont les suivantes :

- Prendre en compte l'augmentation des charges de personnels en maintenant les effectifs en nombre constant,
- Maintenir une capacité d'auto-financement suffisante pour permettre la finalisation des investissements prévus,
- Stabiliser les taux de fiscalité qui restent identiques depuis 2018 et encore en 2025, il n'y aurait pas d'augmentation des taux de fiscalité communaux et
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

En ce qui concerne les dépenses prévisionnelles de fonctionnement :

- Les charges de personnels seraient de 2 826 000 euros,
- Les charges à caractère général : 1 650 000 euros,
- Les autres charges de gestion courante : 1 684 000 euros,
- Atténuation de produits : 35 000 euros,
- Les charges financières : 44 000 euros,
- Provisions et charges exceptionnelles 25 000 euros,

ce qui ferait un total de 6 264 000 euros.

C'est le budget primitif, les recettes prévisionnelles de fonctionnement :

- Les atténuations de charges : 20 000 euros,
- Les produits de services de domaine et de vente du bois : 127 000 euros,
- Les impôts et taxes : 5 927 000 euros,
- Dotations et subventions-participation : 1 064 000 euros,
- Autres produits de gestion courante : 230 000 euros,
- Produits financiers : 100 euros,
- Produits spécifiques 5 000 euros.

Donc un total de 7 385 100 euros.

L'évolution budgétaire prévisionnelle en dépense est marquée par le transfert au budget annexe de la gendarmerie.

Les recettes en 2025 sont stables avec une baisse sensible en prévision de 0.68%, soit 50 400 euros.

Les dépenses en 2025 sont prévues à hauteur de 6 264 000 euros, comprenant 1 000 000 pour le budget annexe de la gendarmerie.

Il n'y a pas d'augmentation du taux d'imposition depuis 2018.

Le taux de la taxe foncière à Wintzenheim est de 30,20 % et en comparaison, la moyenne de la taxe foncière des communes en 2023 est de 35,6%.

Au niveau national en 2024 : 82 % des communes ont maintenu leur taux, 16,7 % des communes ont augmenté leur taux et 1,3 % des communes ont baissé leur taux.

En ce qui concerne l'endettement, au 1er janvier 2024, nous étions 8257 habitants.

Le remboursement annuel est de 56 euros par habitant. La moyenne de la strate des communes de 5 000 à 10000 habitants est de 100 euros par habitant.

Pour information, le budget primitif et le budget annexe de la gendarmerie est de 77,6 euros par habitant. La capacité de désendettement de la commune en 2024 est de 2,7% par rapport à la moyenne...

Monsieur le Maire : Je ne sais pas messieurs dames ce qui vous fait rire. Ça fait déjà un moment que je vous observe, j'ai l'impression que vous êtes dans un cirque ici. Alors je vous demanderai de respecter la personne qui présente. Vous riez ensemble ça fait déjà 10 minutes que je vous observe. Alors, vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas vrai. On continue.

Dominique SCHAFFHAUSER :

Donc en 2024, elle est de 2,7 ans et la moyenne nationale en comparaison est de 5 à 6 ans. Je ne veux pas vous lire tous les chiffres là, vous les avez vu sur le tableau.

Alors pour les principaux investissements pour 2025 :

- 350 000 euros de réserves foncières,
- 100 000 euros pour des études,
- 100 000 euros de subventions d'équipement,
- Autorisation de programmes : 2,4 millions, comme on l'a vu avant pour les travaux de la route de Colmar,
- Les travaux d'aménagement de la rue Saint-Laurent : 19 000 euros,
- Des barrières pour les massifs rue Clémenceau : 23 000 euros,
- L'aménagement du parc de La Forge pour mettre en place une clôture : 80 000 euros
- La végétalisation du cimetière de Wintzenheim, le troisième tiers : 45 000 euros
- Les luminaires en LED : 110 500 euros,
- Une balayeuse : 233 000 euros.

Comment on finance cela :

- Les produits de cession : 280 000 euros,
- Les dotations : 920 000 euros,
- Les subventions : 1 661 500 euros,
- Les transferts entre sections : 727 000 euros,
- Et donc le virement de la section de fonctionnement : 1 191 100 euros.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y aurait des observations ? Madame OHRESSER.

Christelle OHRESSER : Merci, Monsieur le Maire. On peut revenir sur une slide précédente ? Déjà on déplore qu'on n'a pas ce document et on travaille nous sur un autre document.

Monsieur le Maire : C'est un document de synthèse.

Christelle OHRESSER : Oui, mais alors pourquoi est-ce qu'on ne l'aurait pas en communication ?

Monsieur le Maire : Mais vous avez même plus que le document là. Vous avez vraiment tout alors que là, c'est une synthèse. Alors que ce que vous avez en main, c'est vraiment tous les chiffres. On ne peut pas faire mieux.

Christelle OHRESSER : Oui, ça, je suis d'accord. Mais l'avoir en même temps.

Monsieur le Maire : Alors vous faites la synthèse vous-même.

Christelle OHRESSER : Voilà. Juste pour revenir sur une slide précédente, pourquoi Horbourg est à zéro euro par habitant ?

Monsieur le Maire : Parce qu'ils n'ont pas d'emprunt. Mais il y avait un souci avec Horbourg, je ne sais pas si vous souvenez, il y a quelques années en arrière où ils étaient pratiquement sous tutelle de la Préfecture. Donc voilà.

Christelle OHRESSER : Donc nous, nous votons contre le budget. D'une part, le budget proposé ne repose sur aucune directive nationale. La France n'a plus de gouvernement donc pas d'instruction budgétaire et nous répétons comme les années précédentes que même si la loi l'autorise, les budgets sont votés beaucoup trop tôt. Avec ce vote du budget en décembre et le vote du budget supplémentaire en mars, nous estimons que les services comptables de la ville de Wintzenheim travaillent durant six mois de l'année sur ce budget.

Monsieur le Maire : Merci. Alors je veux donner quand même une petite précision. J'ai bien entendu ce que vous avez dit, mais si je prends votre hypothèse là maintenant, il n'y a plus de gouvernement, ça veut dire qu'on ne fait plus rien, on ne paye plus le personnel, on ne paye plus rien du tout. Oui, vous êtes un membre du personnel d'une collectivité, si on disait on ne fait pas le budget, on arrête, on ne paye plus personne. Heureusement que les collectivités fonctionnent mieux que le gouvernement. Il faut payer les entreprises qui ont travaillé pour nous aussi, Madame SCHAFFHAUSER a raison.

Christelle OHRESSER : Vous savez pertinemment que de toute façon au niveau du budget, on a le droit de payer jusqu'à 25% en fonctionnement. Donc on a le temps de payer au moins pour les premiers mois, en attente du vote du budget du mois de mars et il y a une délibération à prendre pour tout ce qui est investissement que toutes les communes prennent en général quand elles votent leur budget en investissement pour le mois de mars, elles votent les 25% et ça marche même en M57.

Monsieur le Maire : Madame OHRESSER, encore une remarque si vous permettez, c'est que depuis 2020, on vote le budget au mois de décembre. Ça n'a jamais posé problème. Vous avez vu quand on arrive au mois de mars, au mois d'avril, quand on fait le compte administratif, regardez, on est tout à fait dans les clous. Donc je ne vois pas pourquoi on attendrait. Si le gouvernement suivait un peu ce qu'on fait, s'il faisait comme nous, on n'en serait pas là aujourd'hui. Donc je me dis qu'heureusement il y a les communes qui gèrent mieux que le gouvernement. Donc il ne faut pas venir effectivement critiquer un budget qui est plus que correct. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Qui est contre ? 4 contre. Qui est pour ? Merci.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2025 de la Ville tel que proposé,
- **ADOpte** le tableau des effectifs annexé dans le budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Budget Primitif 2025 du budget principal de la Ville de Wintzenheim

7. Approbation des taux d'imposition communaux 2025

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et s'appliquant aux logements vacants doivent être approuvés.

Comme cela a été évoqué lors du Débat des Orientations Budgétaires, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité pour la 8^{ème} année consécutive.

	2024	2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	30.20%	30.20%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	52.07%	52.07%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et s'appliquant aux logements vacants)	13.98%	13.98%

Dominique SCHAFFHAUSER : Comme cela a été évoqué lors du débat des orientations budgétaires, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité pour la huitième année consécutive. Donc les taxes foncières sur les propriétés bâties seront de 30,20%, la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 52,07% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés et non affectés à l'habitation : 13,98%.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ?

Jean-Marie MULLER : Comme chaque année, les taux vont donc effectivement rester stables. Depuis 8 ans, c'est ce que vous dites. On veut bien le croire. L'inflation augmente quand même. Sur les 3 dernières années : 2023, 24, 25, on avait 7%, 4%, 2% en prévisionnel en 2025. Ça fait 13% sur 3 ans. Ces augmentations vont impacter le portefeuille des gens de Wintzenheim.

Monsieur le Maire : Ça, c'est clair, mais c'est comme tout le monde. Pour toute la France.

Jean-Marie MULLER : C'était juste une remarque. Les gens vont devoir payer quand même.

Monsieur le Maire : Oui, ça, ce sont les bases qui augmentent. Il faut que vous preniez contact avec nos députés, nos sénateurs qui votent les budgets. Déjà, ils les votent en déséquilibre, alors que nous, on ne peut pas se le permettre. Il y a longtemps que le Préfet nous aurait renvoyé notre copie et nous aurait dit, écoutez, vous n'êtes plus apte à gérer. On va vous mettre sous tutelle. Terminé, ça serait vite réglé.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :

- **ADOPTÉ** les taux suivants pour 2025 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,20 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.07 %
 - Taxe d'habitation : 13,98%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Adoption du budget primitif 2025 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Ces dernières années, la régie a connu une diminution significative du nombre d'abonnés ; une tendance largement attribuable à l'essor de la fibre optique. Il y avait 498 abonnés en 2023 et 475 abonnés en 2024.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés	786	752	694	647	639	618	590	542	520	498	475

La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. et sera sans changement en 2025.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 45 000 €, comprenant :

- Les *dépenses réelles* pour 25 000 € :
 - Les charges à caractère général : 23 000 €,
 - Les autres charges de gestion courante : 1 000 €,
 - Les charges spécifiques – Titres annulés sur exercices antérieurs : 500 €,
 - Les charges financières : 500 €,
- Les *dépenses d'ordre* pour 20 000 € :
 - Le virement à la section d'investissement : 19 000 €,
 - Les dotations aux amortissements : 1 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	23 000 €	Chapitre 70 – Redevances des services	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000 €	45 000 €	
Chapitre 66 – Charges financières	500 €		
Chapitre 67 – Charges spécifiques	500 €		
Opérations d'ordre	1 000 €		
Virement à la section d'investissement	19 000 €		
TOTAL dépenses de fonctionnement	45 000 €	TOTAL recettes de fonctionnement	45 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	20 000 €	Virement de la section de fonctionnement	19 000 €
		Opérations d'ordre	1 000 €
TOTAL dépenses d'investissement	20 000 €	TOTAL recettes d'investissement	20 000 €
TOTAL GENERAL	65 000 €	TOTAL GENERAL	65 000 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 45 000 €, comprenant les redevances des 475 abonnés.

Les **dépenses d'investissement** prévues sont de 20 000 € pour les besoins du développement du réseau, les achats de divers amplificateurs, la mise aux normes du réseau, etc...

Les **recettes d'investissement** sont de 19 000 € pour le virement de la section de fonctionnement et de 1 000 € pour les amortissements.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :	45 000.00 €	Recettes de fonctionnement :	45 000.00 €
Dépenses d'investissement :	20 000.00 €	Recettes d'investissement :	20 000.00 €

Je vous fais grâce du tableau qui nous dit que chaque année on perd 25 à 30 personnes. La tarification des abonnés reste inchangée à 95 euros hors-taxes. Vous avez un descriptif des dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année, donc à 45 000 euros.

- Les dépenses réelles : 25 000 euros,
- Les charges à caractère général : 23 000 euros,
- Les autres charges de gestion courante : 1000 euros,
- Les charges spécifiques : 500 euros,
- Les charges financières : 500 euros,
- Les dépenses d'ordre : 20 000 euros,
- Le virement à la section de fonctionnement : 19 000 euros et
- La dotation aux amortissements 1000 euros.

Vous avez le tableau en dépenses et en recettes qui est équilibré à 45 000 euros.

En section d'investissement :

- L'immobilisation corporelle : 20 000 euros,
- Virement de la section de fonctionnement : 19 000 euros,
- Opérations d'ordre : 1000 euros,

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 45 000 euros comprenant les redevances de 475 abonnés.

Les dépenses d'investissement prévues sont de 20 000 euros pour les besoins du développement du réseau, les achats de divers amplificateurs, la mise aux normes, etc...

Les recettes d'investissement sont de 19 000 euros pour le virement de la section de fonctionnement et de 1000 euros pour les amortissements.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

- Section de dépenses de fonctionnement : 45 000 euros,
- Recettes de fonctionnement : 45 000 euros,
- Dépenses d'investissement : 20 000 euros et
- Recettes d'investissement : 20 000 euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 25 novembre 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2025 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision,
- **APPROUVE** la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 4 : Budget Primitif 2025 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W.

9. Approbation de l'Autorisation de Programme – Crédit de Paiement n°1 « Construction de la nouvelle gendarmerie »

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées chaque année.
 Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé la création d'une autorisation de programme concernant les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie dans la mesure où ce projet a été envisagé sur trois ans.

Il est proposé d'actualiser l'AP/CP selon les dépenses déjà réalisées de la façon suivante :

Autorisation de Programme : 7 100 000 €		CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
Chapitre 20	« N°2025-01 – Construction d'une nouvelle gendarmerie »	320 000 €	400 000 €	350 000 €	7 100 000 €
Chapitre 023		2 080 000 €	3 000 000 €	350 000 €	
Chapitre 16		200 000 €	200 000 €	200 000 €	
		2 600 000 €	3 600 000 €	900 000 €	

Dominique SCHAFFHAUSER : Comme pour les travaux de la route de Colmar, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre, le solde. Il est proposé la création d'une autorisation de programme concernant les travaux de la construction de la nouvelle gendarmerie dans la mesure où ce projet a été envisagé sur trois ans.

Donc une autorisation de programme en totalité de 7 100 000. Donc pour le 2025, 2 600 000. Pour 2026, 3 600 000. Et pour 2027, 7 100 000.

Monsieur le Maire : Observations ? Qui est contre ?

Dominique CHERY : Si je prends le document page 7, on arrive sur un total de 5 400 000 en hors-taxes. Puis après j'arrive sur le document 19 qui est présenté, je suis à 7 100 000, HT ou TTC ?

Monsieur le Maire : C'est toujours TTC.

Dominique CHERY : Donc, il manque quand même une somme là-dessus parce qu'on arrive à 6 980 000.

Monsieur le Maire : Il y a la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération « Construction d'une nouvelle gendarmerie »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

10. Adoption du budget primitif 2025 du budget annexe de la gendarmerie

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Les **dépenses** de fonctionnement s'élèvent à 1 029 650 € comprenant :

- 23 500 € pour les frais financiers ;
- 6 150 € pour les frais divers ;
- La capacité d'autofinancement de 1 000 000 €, qui est virée à la section d'investissement.

Les **recettes** de fonctionnement de 1 029 650 € correspondent :

- A la subvention issue du budget principal de 1 000 000 € ;
- Aux intérêts du placement en compte à terme de la somme de 1 700 000 € sur 12 mois à un taux de 3.45% pour 6 mois, d'un montant de 29 650 € pour 2025.

Les **dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 3 334 000 €** comprenant la mise en œuvre du projet de construction de la gendarmerie avec :

- Le remboursement de l'emprunt : 205 000 € ;
- Les dépenses diverses 609 000 € ;
- Le crédit de paiement de l'autorisation de programme de 2 400 000 € pour l'année 2025 correspondant aux marchés de travaux qui devraient être engagés.

Les écritures d'ordre pour un montant prévisionnel de 120 000 € sont des opérations comptables qui n'entraînent pas directement de mouvement de trésorerie, et n'ont aucune incidence sur le résultat. Ces écritures sont destinées à régulariser les comptes de la section d'investissement.

Les **recettes d'investissement s'élèvent à 3 334 000 €**. Les subventions attendues sont :

- La DETR pour un montant de 900 000 € ;
- Le Ministère de l'Intérieur pour un montant de 910 000 € ;
- Le Fonds de concours de Colmar Agglomération pour un montant de 404 000 €.

L'autofinancement virée de la section de fonctionnement est d'un montant de 1 000 000 €.

Les écritures d'ordre à prévoir sont des écritures de dépenses pour un montant de 120 000 € qui n'ont aucune incidence sur le résultat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	6 150 €	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	1 000 000 €
Autres services extérieurs	6 150 €		
Chapitre 66 – Charges financières	23 500 €	Chapitre 76 – Produits financiers	29 650 €
Intérêts réglés à l'échéance	23 500 €	Revenus des CAT	29 650 €
Virement à la section d'investissement	1 000 000 €		
TOTAL dépenses de fonctionnement	1 029 650 €	TOTAL recettes de fonctionnement	1 029 650 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	205 000 €	Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	2 214 000 €
Emprunts en euros	205 000 €	DETR	900 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	609 000 €	Fonds de concours de Colmar Agglomération	404 000 €
Chapitre 20 – Autorisation de programme	320 000 €	Etat	910 000 €
Chapitre 23 – Autorisation de programme	2 080 000 €		
N°2025-01-GENDARMERIE	2 400 000 €	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000 €
Ecritures d'ordre	120 000 €	Ecritures d'ordre	120 000 €
TOTAL dépenses d'investissement	3 334 000 €	TOTAL recettes d'investissement	3 334 000 €
TOTAL GENERAL	4 363 650 €	TOTAL GENERAL	4 363 650 €

Dominique SCHAFFHAUSER :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 029 650 euros qui comprennent :

- 23 500 euros pour les frais financiers,
- 6 150 euros pour les frais divers,

La capacité d'autofinancement et de 1 000 000 qui est virée à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement : 1 029 650 euros, correspondent à :

- La subvention ici du budget principal de 1 000 000,
- Aux intérêts du placement en compte à terme de la somme de 1,7 million sur 12 mois à un taux de 3,45 % sur 6 mois, soit un total de 29 650 euros pour 2025.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 3 334 000 euros, qui comprennent :

- La mise en œuvre du projet de construction avec le remboursement de l'emprunt de 205 000 euros,
- Les dépenses diverses : 609 000 euros,
- Le crédit de paiement de l'autorisation de programmes de 2 400 000 pour l'année 2025, correspond au marché de travaux qui devraient être engagés.
- Les écritures d'ordre pour un montant prévisionnel de 120 000 euros sont des opérations comptables qui n'entraînent pas directement de mouvement de trésorerie et n'ont aucune incidence sur le résultat. Ces écritures sont destinées à régulariser les comptes de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 334 000 euros.

Les subventions sont attendues :

- Pour 900 000 euros de la DETR,
- Le ministère de l'Intérieur pour un montant de 910 000 euros et
- Le Fonds de concours de Colmar Agglomération pour 404 000 euros.

L'auto-financement viré de la section de fonctionnement est d'un montant de 1 million.

Les écritures d'ordre à prévoir sont des écritures de dépenses pour un montant de 120 000 euros qui n'ont aucune incidence sur le résultat.

Monsieur le Maire : Merci. Observations ? Oui, Madame OHRESSER.

Christelle OHRESSER : Merci Monsieur le Maire. Les 1,7 million seront alors débloqués en juin 2025 ? Le placement ?

Monsieur le Maire : Il ne sera pas débloqué en 2025. Au moins jusqu'au mois de juin.

Christelle OHRESSER : Il sera débloqué à partir de quand alors ?

Monsieur le Maire : A partir du 26 juin si on en a besoin.

Christelle OHRESSER : Donc si les travaux ont commencé ?

Monsieur le Maire : Oui. Voilà c'est ça. Les travaux ne seront de toute façon pas commencés avant l'automne. Et les 1 000 000 que l'on prend sur le budget principal c'est pour provisionner.

Christelle OHRESSER : Vous nous aviez dit en commission finances qu'en 2025 vous pensiez qu'il y avait encore ce million du budget principal qui irait encore au budget annexe.

Monsieur le Maire : Oui, c'est ça.

Christelle OHRESSER : Est-ce qu'il n'y a pas d'abord moyen de débloquer ces 1 million pour éviter, puisque de toute façon on ne peut pas revenir en arrière ?

Monsieur le Maire : Madame OHRESSER, le problème c'est que si on ne débloque pas 1 million l'année prochaine, ça veut dire qu'en 2026 on devra en débloquer 2. Donc on le fait sur deux exercices. Et il faut équilibrer le budget, simplement.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2025 du budget annexe de la nouvelle gendarmerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Budget Primitif 2025 du budget annexe de la nouvelle gendarmerie.

11. Budget Forêt 2025

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2025 présente 71 290 € en dépenses et 98 500 € en recettes. Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, au débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 1730 m3 de bois façonnés.

DEPENSES		RECETTES	
Abattage et façonnage	36 200 €	Recettes brutes	98 500 €
Débardage et câblage	24 200 €	Coupe vente sur pied	0 €
Façonnage de stères de bois de chauffage	1 600 €		
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt	2 000 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF	5 190 €		
Honoraires gestion MO+ EPI + cotisations CAAA	2 100 €		
Total	71 290 €	Total	98 500 €

En 2025, l'excédent d'exploitation évalué à 27 210 € couvre quasiment les travaux d'investissement envisagés pour un total de 28 396 € HT.

Programme de travaux 2025 :

Descriptif des actions	Montant € HT
Travaux de maintenance et parcellaires	10 492 €
Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semi-artificiel...)	544 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	272 €
Travaux d'infrastructures (entretien des renvois d'eau, entretien de route en terrain naturel)	14 028 €
Travaux d'accueil du public (Sentiers, pistes, sécurité du public et protection des milieux)	2 244 €
Travaux environnementaux - divers	816 €
Total	28 396 €

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 25 novembre 2024,

Le conseil municipal, par 26 voix pour et 1 abstention :

- **ADOPTÉ** le budget d'exploitation 2025 dont les prévisions de coupes et de vente en bois à façonner et de bois sur pied telles que précisées,
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- **ADOPTÉ** le programme des travaux proposé pour 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la construction de la nouvelle gendarmerie

Rapporteur : Luca BASSO

La Direction générale de la Gendarmerie nationale a rassemblé les unités de Wintzenheim et d'Ingersheim. Or, la caserne actuelle de la gendarmerie est vieillissante et la configuration existante du site ne permettait pas d'envisager une extension. Par ailleurs, son obsolescence a pour conséquence de rendre les recrutements de nouveaux gendarmes difficiles, les logements étant peu attractifs.

Dans le cadre des discussions avec le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, il a été convenu de conserver la Brigade sur le territoire communal et de consolider ainsi sa place pour les années à venir.

La construction d'une nouvelle caserne est devenue ainsi indispensable et devait être conçue pour abriter au minimum dix-huit sous-officiers et quatre gendarmes adjoints volontaires. Pour parvenir à cet objectif, le terrain d'assiette du projet devrait être d'au moins 5 200 m² permettant ainsi la réalisation de locaux de services et techniques ainsi que des logements pour les gendarmes.

L'entreprise de transport Brame a fermé et les parcelles situées entre la route de Rouffach et la rue du Kleinfeld étaient à vendre représentant une surface suffisante pour le projet. Après discussion avec les autorités militaires, ces terrains d'une superficie de 5865 m² à proximité de la RD 83, se sont avérés adaptés et correspondre aux attendus de ce nouvel équipement.

Par délibération du 18 juin 2021, le conseil municipal s'est engagé à construire une nouvelle gendarmerie comportant des locaux techniques et de services ainsi que les logements nécessaires à l'accueil des effectifs comprenant 18 sous-officiers et 4 gendarmes adjoints volontaires selon les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993.

L'agrément de principe ainsi que l'agrément immobilier ont été obtenus à la suite de l'acquisition du terrain.

Un budget annexe a été créé pour permettre un suivi financier de ce projet particulier qui a amené à souscrire un emprunt spécifique et dont le remboursement a été fondé sur le loyer attendu de la location de la caserne par l'Etat.

La démolition des bâtiments de l'entreprise « Brame » a été réalisée en 2023.

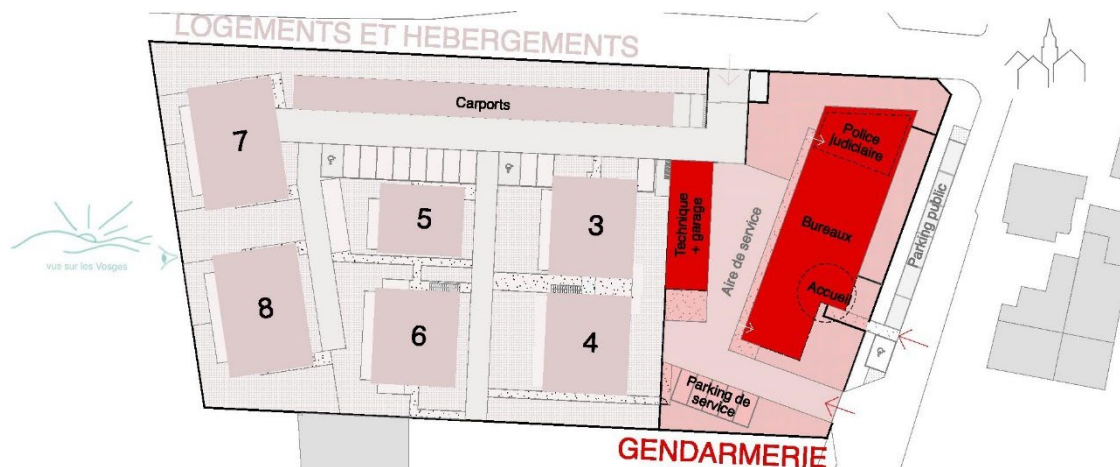
Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie a été engagé.

Le programme réalisé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été soumis au service Immobilier de la Gendarmerie qui a été validé.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été réalisé dont le cabinet BUOB Architecte a été désigné lauréat.

Le projet sélectionné répondait à l'ensemble des demandes des référentiels d'expression des besoins de la gendarmerie.

Le terrain se divise en deux zones distinctes : le tiers Est est occupé par la gendarmerie et les 2/3 Ouest de la parcelle sont dédiés aux logements.



Les locaux techniques

Par sa sobriété et sa matérialité, la gendarmerie affirme son caractère institutionnel. Protégées par un parement de briques, les façades ne nécessiteront aucun entretien et seront résistantes à toute forme d'agression extérieure. En outre, aucun vitrage hormis l'entrée ne s'ouvre sur la rue. La toiture terrasse est végétalisée pour répondre aux normes environnementales et la hauteur des acrotères forme garde-corps pour en sécuriser l'accès.



Les locaux de service représentent une surface de 407 m² et les locaux techniques de 103 m².

	Surface utile
Locaux de services	300 m²
Accueil	33 m ²
Bureaux	140 m ²
Autres locaux (salle opérationnelle, reprographie, chambre forte, contrôle alcoolémie...)	67 m ²
Espace police judiciaire	60 m ²
Dégagements	107 m²
Locaux techniques (garage, magasin, ...)	103 m²
Total	510 m²

Les logements

Les 19 logements sont répartis en 6 petites unités d'habitation comportant de 2 à 4 appartements. La majorité des logements a un jardin de plain-pied et des accès privatifs extérieurs desservant au maximum 2 logements.

Des décalages et des légères variations d'orientations entre les 6 volumes sont prévus, bien espacés sur la parcelle, pour fabriquer un espace extérieur hétérogène et vivant où chaque logement a sa propre identité.

L'échelle des semi-collectifs en R+1 et combles permet d'atteindre un maximum de compacité sans rogner sur la qualité des logements. Seules les caves non chauffées se situent hors volume. Par leurs positionnements stratégiques elles assurent l'intimité des espaces extérieurs privatifs. Elles sont bardées de bois peints dans l'esprit des cabanes de jardins.

Les volumes des bâtiments sont simples, faisant appel à des principes constructifs éprouvés et cohérents avec le budget et les réglementations environnementales.



La façade sur jardin est privilégiée : elle est animée par une structure bois et un bardage coloré, ainsi que par les terrasses des étages tantôt en creux (bâtiments A, B, D), tantôt en surplomb avec pergola (bâtiments C, E,

F). Cet ensemble coloré protégé par le débord de toiture fabrique une protection solaire naturelle, complétée par des stores et volets. La teinte de cette façade principale sert de fil conducteur pour harmoniser certains éléments constructifs (menuiseries extérieures, escaliers, volets,...) sur les autres façades à l'enduit minéral de teinte claire.

Par mesure de rationalité constructive, les plans intérieurs sont élaborés sur une trame commune suivant les exigences du référentiel gendarmerie. Ce plan idéal est ensuite répété et adapté pour générer les 6 unités de logements qui comportent chacune différentes typologies d'appartements.

Bâtiment	Etage	Typologie	Surface habitable	Surface terrasse	Surface jardin
A	R+1	T5 duplex	106 m ²	19 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12 m ²	162
		T4 duplex	90,5 m ²	12 m ²	67
B	R+1	T5 duplex	106 m ²	19 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12 m ²	61
		T5 triplex	107,5 m ²	12 m ²	150,5
C	R+1	T2 duplex	55 m ²	6,5 m ²	
	RDC	T4R duplex	104 m ²	12 m ²	104
D	R+1	T6 duplex	125 m ²	19 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	75
		T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	140,5
E	R+1	T3 duplex	68 m ²	8 m ²	
		T3 duplex	68 m ²	8 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	65
		T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	65
F	R+1	T3 duplex	68 m ²	8 m ²	
		T3 duplex	68 m ²	8 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	71,5
		T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	98,5

Les appartements sont tous traversants avec une double ou triple orientation, profitant ainsi d'un maximum de lumière et d'une capacité de ventilation naturelle. Dans chacun des bâtiments, un mur porteur central sépare les espaces « nuit » à l'Est des espaces « jour » à l'Ouest. En systématisant ce principe, il n'y a jamais de vis à vis entre les séjours et la longueur des réseaux est optimisée.

La grande majorité des appartements sont en duplex, distinguant l'espace parental de plain-pied, de l'étage possiblement dédié aux enfants. A noter que tous les logements au RDC sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un soin particulier a été apporté aux proportions et à la luminosité des espaces de jour. Ils profitent tous de larges baies vitrées donnant sur un espace extérieur côté Vosges. Pour la majorité des logements cet espace est un jardin privatif. Les logements en étage possèdent une terrasse en creux ou avec pergola pour assurer l'intimité et la protection solaire. Une chaufferie bois alimentera l'ensemble des logements.

La zone extérieure des logements est pensée comme un hameau où les familles peuvent se promener en sécurité mais dans un environnement détendu et aéré, où l'on oublie les murs qui ceinturent le terrain. Les jardins privatifs bordés de ganivelles et de haies vives assurent l'intimité des espaces intérieurs et confèrent une ambiance champêtre aux petites venelles. Ces cheminements apaisés serpentent entre les maisons offrant des vues dégagées et changeantes. Les stationnements sont optimisés pour consacrer un maximum de la surface

aux jardins privés. Pour renforcer cet esprit de convivialité, un espace partagé est proposé, petit parc au cœur du quartier, avec vue sur les Vosges.

Les différents bâtiments du site (bureaux et logements) sont assujettis à la RE2020. Toutefois, l'ambiance thermique du bâtiment est une question de calcul réglementaire mais également une question de conception bioclimatique. Le projet intègre plusieurs caractéristiques qui améliore le confort des usagers sans apparaître dans les feuilles de calcul.

Les dépenses des travaux : Le coût de la construction est évalué par le maître d'œuvre à **5 400 000 € HT** avec les dépenses suivantes :

		LOGEMENTS	GENDARMERIE	TOTAL
Lot 1	Terrassement/VRD	410 275 €	155 057 €	565 332 €
Lot 2	Gros-oeuvre	948 424 €	520 252 €	1 468 676 €
Lot 3	Ossature bois / Charpente bois / Bardage	292 680 €	13 098 €	305 778 €
Lot 4	Charpente métallique	34 517 €		34 517 €
Lot 5	Couverture / Zinguerie	152 254 €	7 512 €	159 766 €
Lot 6	Etanchéité / Zinguerie		67 705 €	67 705 €
Lot 7	Menuiserie extérieure	234 126 €	62 697 €	296 823 €
Lot 8	Occultation		15 506 €	15 506 €
Lot 9	ITE	182 601 €	87 737 €	270 338 €
Lot 10	Plâtrerie/Plafond	309 343 €	44 302 €	353 645 €
Lot 11	Menuiserie intérieure bois / Mobilier	186 357 €	80 032 €	266 390 €
Lot 12	Chape	12 809 €	11 172 €	23 981 €
Lot 13	Carrelage / Faïence	27 448 €	27 641€	55 089 €
Lot 14	Revêtement de sol souple	73 869 €		73 869 €
Lot 15	Peinture	82 825 €	26 196 €	109 021 €
Lot 16	Serrurerie	141 477 €	107 962 €	249 439 €
Lot 17	Echafaudage	35 538 €	7 512 €	43 050 €
Lot 18	Electricité / courants faibles	255 757 €	194 775 €	450 532 €
Lot 19	Chauffage / Ventilation / Chaufferie bois	267 738 €	152 339 €	420 077 €
Lot 20	Sanitaire	151 205 €	19 262 €	170 466 €
		3 799 245 €	1 600 755 €	5 400 000 €

Le plan de financement des travaux

La DETR apporte un soutien au maintien et au développement des services au public, dont les gendarmeries, à hauteur de 20 à 40% avec un plafonnement des dépenses éligibles à 1.500.000 € HT.

	2025 Construction des locaux techniques	2026 Construction des logements	2027 Aménagement de la voirie et des espaces extérieurs + clôture
Commune	596 875 €	2 199 245 €	15 550 €
DETR	600 000€	600 000€	
Etat -Ministère de l'intérieur			984 450 €
Colmar Agglomération	403 880 €		
Total	1 600 755 €	2 799 245 €	1 000 000 €

Le conseil municipal, par 23 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé, et de s'engager sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR d'un montant de 600.000€ soit 40 % du plafond des dépenses éligibles relatives aux travaux pour l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR d'un montant de 600.000€ soit 40 % du plafond des dépenses éligibles relatives aux travaux pour l'année 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Demande de fonds de concours pour la construction de la nouvelle gendarmerie à Colmar Agglomération

Rapporteur : Daniel LEROY

La Direction générale de la Gendarmerie nationale a rassemblé les unités de Wintzenheim et d'Ingersheim. Or, la caserne actuelle de la gendarmerie est vieillissante et la configuration existante du site ne permettait pas d'envisager une extension. Par ailleurs, son obsolescence a pour conséquence de rendre les recrutements de nouveaux gendarmes difficiles, les logements étant peu attractifs.

Dans le cadre des discussions avec le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, il a été convenu de conserver la Brigade sur le territoire communal et de consolider ainsi sa place pour les années à venir.

La construction d'une nouvelle caserne est devenue ainsi indispensable et devait être conçue pour abriter au minimum dix-huit sous-officiers et quatre gendarmes adjoints volontaires. Pour parvenir à cet objectif, le terrain d'assiette du projet devrait être d'au moins 5 200 m² permettant ainsi la réalisation de locaux de services et techniques ainsi que des logements pour les gendarmes.

L'entreprise de transport Brame a fermé et les parcelles situées entre la route de Rouffach et la rue du Kleinfeld étaient à vendre représentant une surface suffisante pour le projet. Après discussion avec les autorités militaires, ces terrains d'une superficie de 5865 m² à proximité de la RD 83, se sont avérés adaptés et correspondre aux attendus de ce nouvel équipement.

Par délibération du 18 juin 2021, le conseil municipal s'est engagé à construire une nouvelle gendarmerie comportant des locaux techniques et de services ainsi que les logements nécessaires à l'accueil des effectifs comprenant 18 sous-officiers et 4 gendarmes adjoints volontaires selon les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993.

L'agrément de principe ainsi que l'agrément immobilier ont été obtenus à la suite de l'acquisition du terrain.

Un budget annexe a été créé pour permettre un suivi financier de ce projet particulier qui a amené à souscrire un emprunt spécifique et dont le remboursement a été fondé sur le loyer attendu de la location de la caserne par l'Etat.

La démolition des bâtiments de l'entreprise « Brame » a été réalisée en 2023.

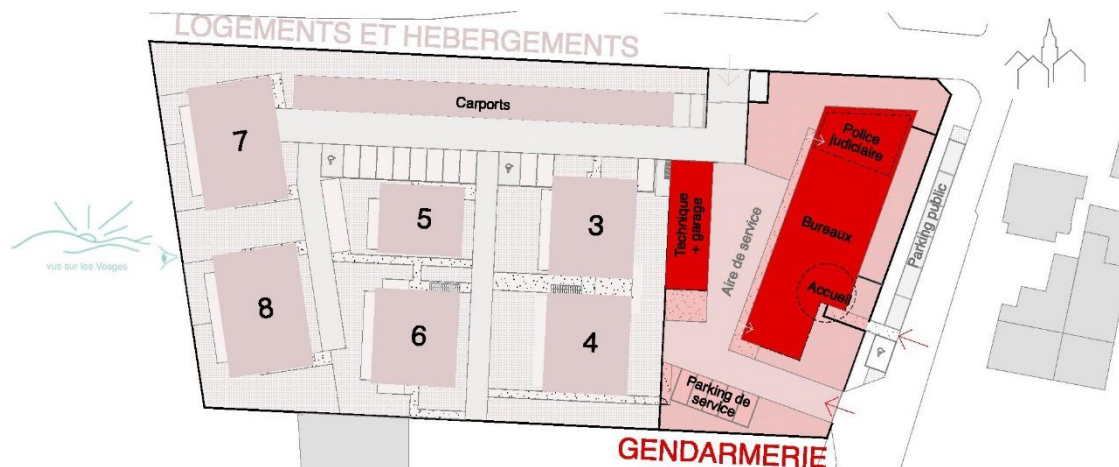
Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie a été engagé.

Le programme réalisé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été soumis au service Immobilier de la Gendarmerie qui a été validé.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été réalisé dont le cabinet BUOB Architecte a été désigné lauréat.

Le projet sélectionné répondait à l'ensemble des demandes des référentiels d'expression des besoins de la gendarmerie.

Le terrain se divise en deux zones distinctes : le tiers Est est occupé par la gendarmerie et les 2/3 Ouest de la parcelle sont dédiés aux logements.



Les locaux techniques

Par sa sobriété et sa matérialité, la gendarmerie affirme son caractère institutionnel. Protégées par un parement de briques, les façades ne nécessiteront aucun entretien et seront résistantes à toute forme d'agression extérieure. En outre, aucun vitrage hormis l'entrée ne s'ouvre sur la rue. La toiture terrasse est végétalisée pour répondre aux normes environnementales et la hauteur des acrotères forme garde-corps pour en sécuriser l'accès.



Les locaux de service représentent une surface de 407 m² et les locaux techniques de 103 m².

	Surface utile
Locaux de services	300 m²
Accueil	33 m ²
Bureaux	140 m ²
Autres locaux (salle opérationnelle, reprographie, chambre forte, contrôle alcoolémie...)	67 m ²
Espace police judiciaire	60 m ²
Dégagements	107 m²
Locaux techniques (garage, magasin, ...)	103 m²
Total	510 m²

Les logements

Les 19 logements sont répartis en 6 petites unités d'habitation comportant de 2 à 4 appartements. La majorité des logements a un jardin de plain-pied et des accès privatifs extérieurs desservant au maximum 2 logements.

Des décalages et des légères variations d'orientations entre les 6 volumes sont prévus, bien espacés sur la parcelle, pour fabriquer un espace extérieur hétérogène et vivant où chaque logement a sa propre identité.

L'échelle des semi-collectifs en R+1 et combles permet d'atteindre un maximum de compacité sans rogner sur la qualité des logements. Seules les caves non chauffées se situent hors volume. Par leurs positionnements stratégiques elles assurent l'intimité des espaces extérieurs privatifs. Elles sont bardées de bois peints dans l'esprit des cabanes de jardins.

Les volumes des bâtiments sont simples, faisant appel à des principes constructifs éprouvés et cohérents avec le budget et les réglementations environnementales.



La façade sur jardin est privilégiée : elle est animée par une structure bois et un bardage coloré, ainsi que par les terrasses des étages tantôt en creux (bâtiments A, B, D), tantôt en surplomb avec pergola (bâtiments C, E,

F). Cet ensemble coloré protégé par le débord de toiture fabrique une protection solaire naturelle, complétée par des stores et volets. La teinte de cette façade principale sert de fil conducteur pour harmoniser certains éléments constructifs (menuiseries extérieures, escaliers, volets,...) sur les autres façades à l'enduit minéral de teinte claire.

Par mesure de rationalité constructive, les plans intérieurs sont élaborés sur une trame commune suivant les exigences du référentiel gendarmerie. Ce plan idéal est ensuite répété et adapté pour générer les 6 unités de logements qui comportent chacune différentes typologies d'appartements.

Bâtiment	Etage	Typologie	Surface habitable	Surface terrasse	Surface jardin
A	R+1	T5 duplex	106 m ²	19 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12 m ²	162
		T4 duplex	90,5 m ²	12 m ²	67
B	R+1	T5 duplex	106 m ²	19 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12 m ²	61
		T5 triplex	107,5 m ²	12 m ²	150,5
C	R+1	T2 duplex	55 m ²	6,5 m ²	
	RDC	T4R duplex	104 m ²	12 m ²	104
D	R+1	T6 duplex	125 m ²	19 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	75
		T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	140,5
E	R+1	T3 duplex	68 m ²	8 m ²	
		T3 duplex	68 m ²	8 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	65
		T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	65
F	R+1	T3 duplex	68 m ²	8 m ²	
		T3 duplex	68 m ²	8 m ²	
	RDC	T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	71,5
		T4 duplex	90,5 m ²	12,5 m ²	98,5

Les appartements sont tous traversants avec une double ou triple orientation, profitant ainsi d'un maximum de lumière et d'une capacité de ventilation naturelle. Dans chacun des bâtiments, un mur porteur central sépare les espaces « nuit » à l'Est des espaces « jour » à l'Ouest. En systématisant ce principe, il n'y a jamais de vis à vis entre les séjours et la longueur des réseaux est optimisée.

La grande majorité des appartements sont en duplex, distinguant l'espace parental de plain-pied, de l'étage possiblement dédié aux enfants. A noter que tous les logements au RDC sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un soin particulier a été apporté aux proportions et à la luminosité des espaces de jour. Ils profitent tous de larges baies vitrées donnant sur un espace extérieur côté Vosges. Pour la majorité des logements cet espace est un jardin privatif. Les logements en étage possèdent une terrasse en creux ou avec pergola pour assurer l'intimité et la protection solaire. Une chaufferie bois alimentera l'ensemble des logements.

La zone extérieure des logements est pensée comme un hameau où les familles peuvent se promener en sécurité mais dans un environnement détendu et aéré, où l'on oublie les murs qui ceinturent le terrain. Les jardins privatifs bordés de ganivelles et de haies vives assurent l'intimité des espaces intérieurs et confèrent une ambiance champêtre aux petites venelles. Ces cheminements apaisés serpentent entre les maisons offrant des vues dégagées et changeantes. Les stationnements sont optimisés pour consacrer un maximum de la surface

aux jardins privés. Pour renforcer cet esprit de convivialité, un espace partagé est proposé, petit parc au cœur du quartier, avec vue sur les Vosges.

Les différents bâtiments du site (bureaux et logements) sont assujettis à la RE2020. Toutefois, l'ambiance thermique du bâtiment est une question de calcul réglementaire mais également une question de conception bioclimatique. Le projet intègre plusieurs caractéristiques qui améliore le confort des usagers sans apparaître dans les feuilles de calcul.

Les dépenses des travaux : Le coût de la construction est évalué par le maître d'œuvre à **5 400 000 € HT** avec les dépenses suivantes :

		LOGEMENTS	GENDARMERIE	TOTAL
Lot 1	Terrassement/VRD	410 275 €	155 057 €	565 332 €
Lot 2	Gros-oeuvre	948 424 €	520 252 €	1 468 676 €
Lot 3	Ossature bois / Charpente bois / Bardage	292 680 €	13 098 €	305 778 €
Lot 4	Charpente métallique	34 517 €		34 517 €
Lot 5	Couverture / Zinguerie	152 254 €	7 512 €	159 766 €
Lot 6	Etanchéité / Zinguerie		67 705 €	67 705 €
Lot 7	Menuiserie extérieure	234 126 €	62 697 €	296 823 €
Lot 8	Occultation		15 506 €	15 506 €
Lot 9	ITE	182 601 €	87 737 €	270 338 €
Lot 10	Plâtrerie/Plafond	309 343 €	44 302 €	353 645 €
Lot 11	Menuiserie intérieure bois / Mobilier	186 357 €	80 032 €	266 390 €
Lot 12	Chape	12 809 €	11 172 €	23 981 €
Lot 13	Carrelage / Faïence	27 448 €	27 641€	55 089 €
Lot 14	Revêtement de sol souple	73 869 €		73 869 €
Lot 15	Peinture	82 825 €	26 196 €	109 021 €
Lot 16	Serrurerie	141 477 €	107 962 €	249 439 €
Lot 17	Echafaudage	35 538 €	7 512 €	43 050 €
Lot 18	Electricité / courants faibles	255 757 €	194 775 €	450 532 €
Lot 19	Chauffage / Ventilation / Chaufferie bois	267 738 €	152 339 €	420 077 €
Lot 20	Sanitaire	151 205 €	19 262 €	170 466 €
		3 799 245 €	1 600 755 €	5 400 000 €

Le plan de financement des travaux

	2025 Construction des locaux techniques	2026 Construction des logements	2027 Aménagement de la voirie et des espaces extérieurs + clôture
Commune	596 875 €	2 199 245 €	15 550 €
DETR	600 000€	600 000€	
Etat -Ministère de l'intérieur			984 450 €
Colmar Agglomération	403 880 €		
Total	1 600 755 €	2 799 245 €	1 000 000 €

Ainsi, la commune sollicite un fonds de concours à hauteur de 260 000 € pour la construction de la nouvelle gendarmerie. Les fonds de concours demandés comprennent les 105 792 € (Fonds de concours Energie)

réservée à des projets liés au développement durable puisque le projet répond aux demandes de la transition énergétique et 298 088 € du fonds de concours 2023-2026.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Oui, Madame OHRESSER.

Christelle OHRESSER : Juste sur la forme. Je pense que vous avez vu que le 12, 13 sont inversés.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe au vote.

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Colmar Agglomération de 403 880 € pour la construction d'une nouvelle gendarmerie,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Approbation de l'avenant n°2 de la délégation de service public du multi-accueil Pom' de Reinette avec People and Baby

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Par un contrat signé le 21 décembre 2022, la Commune a confié au Délégué, mandataire du groupement composé de la société PEOPLE AND BABY et de l'association ENFANCE POUR TOUS, une mission de service public pour la gestion de la prestation d'accueil d'enfants de moins de quatre ans dans le multi-accueil « Pom' de Reinette » situé 9, rue Herzog à Logelbach – 68124 Wintzenheim.

Conformément à la lettre de candidature DC1 adressée à la Commune, en date du 31 mai 2022, il était convenu que la société PEOPLE AND BABY ait en charge les prestations de coordination et d'exécution du contrat alors que l'association ENFANCE POUR TOUS ait à sa charge la gestion du personnel.

Par courrier en date du 30 septembre 2024 adressé à la Commune, le Délégué a sollicité le retrait de l'association ENFANCE POUR TOUS du groupement, étant précisé que le personnel sera repris par le Délégué, qui s'occupe déjà de sa gestion de manière intégrale.

Le présent Avenant a pour objet de désigner le Délégué, seul titulaire de la convention de délégation de service du 21 décembre 2022 susvisée du fait du retrait du groupement de l'association ENFANCE POUR TOUS.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette avec People and Baby tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Annexe 6 - Avenant n°2 de la Délégation de Service Public du mutli-accueil Pom' de Reinette avec People and Baby

15. Modification de l'avenant n°2 de la Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire et de loisirs avec les pep alsace

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal du 14 novembre a approuvé l'avenant n°2 de la Délégation de Service Public de la gestion de l'accueil périscolaire et de loisirs.

L'avenant soumis à l'approbation du conseil municipal reprenait les chiffres transmis par la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin. Or, les PEP Alsace ont contesté les montants des « Bonus Territoire » transmis par la CAF pour ce qui concerne l'ALSH et ont communiqué les éléments comptables montrant les versements perçus pour le périscolaire, qui correspond, et l'Accueil de loisirs qui est divergent.

Ainsi, il s'agit de modifier l'avenant en intégrant le « Bonus Territoire » rectifié.

Rétrocession pour l'année 2023 :

La Commune ayant déjà versé la totalité des sommes dues, le Délégué s'engage à reverser 100% du montant du "Bonus Territoire CTG" à savoir pour 2023 :

- 43 890,96 € pour la partie Périscolaire,
- 12 006,40€ pour la partie ALSH.

Soit 55 897,36 €.

Le versement d'un montant de 55 897,36 € se réalisera en janvier 2025 sur la base d'un titre émis par la commune.

Paiements pour l'année 2024 :

La subvention due par la commune pour 2024 est de 228 701 €. La Commune a déjà payé un montant de 228.701 €.

Le Bonus CTG est évalué à 55 850 € pour 2024. Cette somme sera facturée aux PEP Alsace au titre du remboursement du trop-perçu en 2024.

Le versement du montant correspondant au Bonus Territoire 2024 se réalisera au premier semestre 2025 sur la base d'un titre comptable transmis par les PEP Alsace correspondant au versement effectif de la CAF. Un titre correspondant sera émis par la commune.

Après 2024 :

A partir de l'exercice 2025, il est convenu avec le Délégué que celui-ci informe la Commune dès réception, de chacun de ces deux versements de la CAF, en précisant le montant perçu. La Commune émettra un titre de recette de ce même montant envers le Délégué pour permettre la rétrocession de ces sommes à l'euro du Délégué à la Commune.

Ainsi, l'échéancier de versement de la contribution de la Commune prévu au contrat ainsi que le compte d'exploitation prévisionnel restent donc inchangés : l'avenant n'a ainsi pas d'incidence financière directe.

Lucette SPINHIRNY : Il s'agit donc de modifier l'avenant numéro 2 de la délégation de service public de l'accueil périscolaire et de loisirs avec les PEP Alsace. Lors du conseil municipal du 14 novembre, nous avons approuvé l'avenant numéro 2 de cette délégation de service public. L'avenant soumis à l'approbation du conseil municipal reprenait les chiffres transmis par la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin. Or, les PEP Alsace ont contesté le montant des bonus territoires transmis par la CAF pour ce qui concerne l'accueil de loisirs sans hébergement et ont communiqué les éléments comptables montrant les versements perçus pour le périscolaire, qui correspond, et l'accueil de loisirs qui est divergent.

Ainsi, il s'agit de modifier l'avenant en intégrant le bonus territoire rectifié. Vous avez tous les renseignements liés à ces modifications dans le document soumis et vous avez pu constater que l'échéancier ainsi que le compte

d'exploitation prévisionnel restent tous les deux inchangés. La modification de cet avenant n'a pas d'incidence financière directe sur les fonds communaux.

Monsieur le Maire : *Merci. Des observations ? Monsieur Muller.*

Jean-Marie MULLER : *Juste une remarque, le périscolaire devait être inauguré le 7 décembre dernier, si je ne me trompe pas. Est-ce qu'on a une nouvelle date prévisionnelle ?*

Monsieur le Maire : *Je voulais vous la donner à la fin mais je peux vous la donner tout de suite. Oui, nous avons une entreprise qui nous a plantée, ils ont promis qu'ils auraient terminé, puis total ils n'ont pas terminé. Donc la prochaine, on a fait une proposition du 1er mars, puisqu'on aura fin janvier les festivités du 80e anniversaire la libération de Wintzenheim et ensuite il y a les vacances scolaires, donc on va faire ça le 1er mars. Alors oui, je précise quand même qu'il ouvrira comme prévu le 6 janvier, quand les vacances sont terminées.*

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 04 novembre 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'avenant n°2 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire avec les PEP Alsace tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Annexe 7 : Avenant n°2 à la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire avec les PEP Alsace

16. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

CASIMMO : Réhabilitation d'une grange - changement de destination et création d'ouverture - rue du Lavoir

MEYER Vanessa : Construction d'une maison individuelle avec garage accolé - 13, rue des Lilas

DREYER Damien : Déplacement de l'abri de jardin existant - 106, route de Colmar

FLORENTZ Hervé : Ravalement de façades - 7, rue de la Petite Porte

ANCEL Grégory : Création d'une lucarne rampante côté Ouest et d'un velux 78/98 côté EST - 2, rue du Lavoir

KIENLEN Solange : Remplacement des tuiles, suppression d'une cheminée et de l'antenne TV - 11, rue Pasteur
- LOGELBACH

HERRBACH Jean-Marie : Pose d'un velux et mise en place d'un auvent au-dessus des escaliers existants - 11, rue du Marchal Joffre

SOYDAS Gülsen : Modification de la clôture - 78, route de Colmar

BATTMANN Jean-Marie : Changement de la porte d'entrée ainsi que l'isolation et la peinture des façades - 9, rue des Trois-Châteaux

OBERLIN Mathieu : Pose de 4 enseignes - garage DELKO - 43, rue Herzog - LOGELBACH

FAILLA-MULONE Antoine : Aménagement des combles - Pose de 5 velux - Modification des ouvertures du pignon en fenêtre - 6D, rue Clemenceau

MEYER Isabelle : Construction d'une piscine - 3, route de Colmar

Manifestations : Daniel LEROY

DECEMBRE 2024		
14	16h	Conte de Noël de l'Ecole de musique et de danse - Cosec
14 et 15	9h	Bourse aux vêtements de l'Ecole La Dame blanche – Halle des fêtes
15	17h	Concert Des Amis de la Chapelle Herzog (hors du Clair de Noël) – Eglise de Logelbach
18	15h	Spectacle jeune public Fabergosse – Auditorium de l'Arthuss
21	20h	Concert Soft Trumpet (hors du Clair de Noël) – Eglise St Laurent
22	16h	Concert du Clair de Noël de l'Harmonie Hohlandsbourg – La Chapelle
31	A partir de 19h30	St Sylvestre LBR Event de Wintzenheim - salle Laurentia
JANVIER 2025		
05	17h	Concert de la Chorale Laurentia - Eglise de Logelbach
08	20h	Concert Sokan Trio - Auditorium de l'Arthuss
19		Loto du Lycée du Pflixbourg – salle Laurentia
31, 03	10h à 17h	Exposition pour le 80 ^{ème} anniversaire de la Libération de Wintzenheim – Gymnase scolaire
01, 02	10h à 18h	
FEVRIER 2025		
01	15h10 16h	Passage du convoi de la Liberté dans le cadre du 80 ^{ème} anniversaire de la Libération Inauguration de l'exposition – gymnase scolaire
02	11h	Cérémonie patriotique pour la Libération de Wintzenheim - Monument aux morts de Wintzenheim
02	17h	Concert des Marie Claire pour le 80 ^{ème} anniversaire de la Libération de Wintzenheim – Eglise St Laurent
05	20h	Concert Churchman quartet - Auditorium de l'Arthuss
09	8h à 13h	Bourse aux vêtements de Petit Escargot - Halle des fêtes
12	15h	Spectacle jeune public Clowns tisseuses et Compagnie - Auditorium de l'Arthuss

Monsieur le Maire : Je voudrais en profiter pour dire que tous les concerts qui sont organisés, c'est-à-dire avec nos chorales locales, que ce soit Desidala, que ce soit aussi l'école de musique, la Laurentia, d'autres, ce sont des concerts de qualité. Donc je vous invite à y participer. Ça montrerait aussi l'intérêt que vous portez pour nos associations locales qui se donnent beaucoup de mal. Ce sont des concerts gratuits.

Nous avons ensuite les différentes décisions du maire. Si vous avez des questions. Oui, Madame OHRESSER.

Christelle OHRESSEER : Par rapport à l'état que vous nous avez transmis la dernière fois, je vois qu'il n'y a aucune facture qui est passée pour la route de Colmar.

Caroline LEVI-TOPAL : Comme il a été expliqué lors d'un conseil municipal précédent, dans la mesure où c'est une information concernant les marchés publics, on ne présente pas les factures, on présente les marchés. Quand vous avez eu la liste des trois lots et des montants qui constituent les travaux de la route de Colmar, cela représente l'information qui doit être rendue au conseil municipal au titre des décisions du Maire pour les procédures de marchés publics. Si vous souhaitez avoir un détail par rapport aux factures et non pas aux marchés, dans ces conditions, effectivement, il faut faire une demande auprès du service finances pour avoir le détail comme vous l'avez fait précédemment pour le périscolaire, la route de Colmar et la gendarmerie.

Monsieur le Maire : Merci pour les précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Comme nous sommes dans les points divers je voudrais faire des remerciements. Remerciements aux organisateurs des différentes manifestations. Ces jours-ci, nous avons eu le défilé de la Saint-Nicolas qui a eu un grand succès.

Nous avons eu les marchés de Noël à Wintzenheim et Logelbach. Je voudrais remercier toute l'équipe qui organise ces manifestations puisque c'était vraiment des manifestations réussies et je n'oublierai pas le Saint-Nicolas à La Forge. Nathalie, merci aussi parce que c'est aussi très sympathique de voir les jeunes venir voir le Saint-Nicolas. Donc merci infiniment. Et le personnel, bien sûr, je le remercie en même temps quand je dis tous ceux qui ont participé. Bien sûr, je devrais appuyer aussi sur le personnel parce que c'est vrai que ce n'est pas évident d'organiser ces différentes manifestations vers les fêtes de fin d'année.

Ensuite, je voudrais vous rappeler la fête de Noël du personnel qui aura lieu samedi soir à 19h30 à la salle Laurentia.

Les vœux du personnel et des élus, ce sera le 24 janvier à 11 heures, c'est le vendredi.

Puisqu'on parlait du 80ème anniversaire de la libération de Wintzenheim, je voudrais remercier aussi le conseil municipal des aînés, la société d'histoire qui s'investissent vraiment pour que cette manifestation soit une belle manifestation. Je voudrais donc, à travers vous, les remercier pour leur investissement, parce que c'est aussi des longues heures de recherches pour la société d'histoire.

Donc je voudrais effectivement les remercier et puisque j'ai la parole, je voudrais terminer ce conseil municipal pour vous souhaiter de passer vraiment de très bonnes fêtes de Noël en famille ou comme vous voulez, mais en tous les cas, c'est une fête en général qu'on fait en famille et je voudrais vous souhaiter, mais j'aurai l'occasion de le faire, une bonne et heureuse année 2025, donc profitez-en gentiment.

A partir du 20 décembre on va lever un petit peu le pied donc ça va nous faire aussi du bien puisque avec tout ce qu'on a engagé comme travaux, comme dossiers à gérer je pense que tout le monde a bien droit des vacances, n'est-ce pas Madame LEVI-TOPAL ? Donc on va vous souhaiter aussi de bonnes vacances.

Denis ARNDT : J'ai juste un petit un petit rappel, samedi à 10h il y aura la visite pour le conseil municipal et pour le conseil de fabrique du périscolaire.

Monsieur le Maire : Le prochain conseil municipal, c'est le jeudi 27 février 2025. Je vous souhaite encore de passer une bonne soirée, bonne continuation et encore bonnes fêtes de fin d'année.

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
CENTAURE	DROITS D'UTILISATION WEB GPRS ET ETHERNET	859,68	05/11/2024
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	422,9	05/11/2024
MISTRAL-01	INTERVENTION SUR LES POSTES TELEPHONIQUES MAIRIE DE LOGELBACH	139,2	05/11/2024
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 15/09/2024 AU 14/12/2024	418,33	05/11/2024
MICHEL ETS GUNS	REPARATION LANCEUR DE LA DEBROUSSAILLEUSE	151,57	05/11/2024
SANDMASTER	NETTOYAGE AIR DE JEUX EN SOL SOUPLE ZONE DU BODEN	813	05/11/2024
TP SERVICE	PIECES DETACHEES POUR EPAREUSE	731,47	05/11/2024
BAYARD PRE	ABONNEMENT OUVRAGES ECOLE LES CEDRES	135	05/11/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
ONE CITY TOURS	SORTIE GIROPODE VACANCES PRINTEMPS	192	05/11/2024
RUC COLMAR	4 MANUELS TAOKI ET COMPAGNIE POUR ECOLE DAME BLANCHE	50,23	05/11/2024
BUREAU VALLEE	CARTOUCHES D'ENCRE POUR ECOLE DAME BLANCHE	311,92	05/11/2024
MATHIEU 3D	FILTRE DE GRILLE CUVE INOX POUR BALAYEUSE	109,2	05/11/2024
SAGOS	DIVERSES FOURNITURES - MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	98,81	05/11/2024
SAGOS	CETOL POUR ATELIERS	56,09	05/11/2024
EGLINSDOER	NEOPRENE NOIR POUR ABRI DE JARDIN ECOLE DAME BLANCHE	199,33	05/11/2024
ADELYA	PAPIER HYGIENIQUE POUR LE POLE SPORTIF	76,39	05/11/2024
ADELYA	PERCHE TELESCOPIQUE/ TETE DE LOUP / LESSIVE DIVERS BATIMENTS	638,27	05/11/2024
TP SERVICE	ENTRETIEN CAMION BENNE ISUZU 7872-YQ-68	902,09	05/11/2024
TP SERVICE	REPLACEMENT DU FILTRE A GAZOIL TONDEUSE ISEKI SXG326H	32,5	05/11/2024
TP SERVICE	REPLACEMENT AMPOULE PEUGEOT BOXER PLATEAU AX-449-TJ	57	05/11/2024
TP SERVICE	FOURNITURE BAGUETTE PIED CABINE POUR RENAULT MASTER FY-631-CL	77,16	05/11/2024
DISTEL	FOURNITURE D'UN ESCABEAU 4 MARCHES N° 29	322,8	05/11/2024
DISTEL	VERIFICATION ET MAINTENANCE PERIODIQUE D'ECHELLES	227,76	05/11/2024
PROLIANS	CYLINDRE POUR CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE	412,13	05/11/2024
FOUSSIER	MINI VERIN REGLABLE COMPENSATEUR NIVEAU ECOLE DAME BLANCHE	31	05/11/2024
FOUSSIER	FORET METAL ET TAQUET CYLINDRE POUR DIVERS BATIMENTS	22,04	05/11/2024
FOUSSIER	POIGNEE DE PORTE POUR ECOLE LES CEDRES LOGELBACH	21,34	05/11/2024
BATIBOIS	DIVERSES FOURNITURES POUR PORTE BUREAU SERVICE TECHNIQUE	314,05	05/11/2024
BATIBOIS	PLANCHES POUR CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE	123,83	05/11/2024
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ ATELIERS	18,41	05/11/2024
VIALIS SAEM	REPLACEMENT DU LOGICIEL DE VIDEOPROTECTION	11174,4	05/11/2024
ALSACE MIC	4 PC PORTABLES POUR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE DAME BLANCHE	4706,16	05/11/2024
REAKTIV ASPHALT	FOURNITURE D'ENROBES REACTIF A L'EAU	2097,12	05/11/2024
ATIC	VIDANGE SEPARATEURS HYDRO- ATELIERS MUNICIPAUX POLE SPORTIF	3004,57	05/11/2024
METZGER BTP	CREATION DUN RADIER COLE MATERNELLE LOGELBACH	1798,8	06/11/2024
2M FERMETURES	POSE FENETRE ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	1599,46	06/11/2024
TORREGR 03	REFECTION TROTTOIR EN ENROBES DU 139 AU 145 RUE CLEMENCEAU	11724	06/11/2024
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT SORITE AMNEVILLE ESPACE ANIMATION ARTHUSS	1495	06/11/2024
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	279,5	06/11/2024
MAJUSCULE HISLE	PEINTURE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	26,46	06/11/2024
AMAZON	BLOC EPHEMERIDE 2025	12,45	08/11/2024
AMAZON	CALENDRIER MURAL 2025	15,87	08/11/2024
AMAZON	BLOC EPHEMERIDE 2025	22,92	08/11/2024
AMAZON	AGENDAS 2025	33,7	08/11/2024
AMAZON	CALENDRIER MURAL 2025	29,9	08/11/2024
AMAZON	BLOC EPHEMERIDE 2025	12,45	08/11/2024
AMAZON	BLOC EPHEMERIDE 2025	15,86	08/11/2024
AMAZON	AGENDAS 2025	30,56	08/11/2024
FIDUCIAL BUREAU	DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES	963,83	08/11/2024
BOULANGERIE	INTENDANCE ELECTIONS EUROPEENNES LE 09/06/2024	185,67	08/11/2024
SVP	HONORAIRES DU 01/10/2024 AU 31/12/2024 CONTRAT INTEGRAL	2432,34	08/11/2024
ORANGE FRANCE	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX MOIS DE NOVEMBRE 2024	15,12	15/11/2024
CERTIGNA	CERTIFICAT ID RGS POUR SIGNATURE ELECTRONIQUE	246	15/11/2024
BELTA	CARTOUCHE ENCRE IMPRIMANTE HP LASERJET RELAIS LECTURE WINTZ	93,6	15/11/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
BELTA	CARTOUCHES ENCRE IMPRIMANTE BROTHER DCP-L3560 POMPIERS	570	15/11/2024
AMAZON	PETITS CROCHETS POUR EXPOSITION LIBERATION	26,95	15/11/2024
WINTZEDIS	CARTE MICRO SD POUR POLICE MUNICIPALE - DIFFUSION MESSAGE	19,99	15/11/2024
PREAMBULES	CONCERTATION PUBLIQUE PLU - MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 7	702	18/11/2024
CEZAMIE	VIENNOISERIES POUR REUNION INTERSERVICES DU 12/11/2024	19,52	18/11/2024
WINTZEDIS	CAFE POUR REUNION MAIRIE	29,56	18/11/2024
MISTRAL-01	RENOUVELLEMENT DU DOMAINE MAIRIE-WINTZENHEIM.FR	11,22	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	603,72	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	617,76	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	LICENCE OFFICE 365 BUSINESS STANDARD	631,8	18/11/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR	424,2	18/11/2024
MISTRAL-01	MAINTENANCE SOLUTION FLEX BACKUP PRO SERVEUR	424,2	18/11/2024
ALSACE MIC	POINT ACCES WIFI DALLE ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL WINTZ	142,92	18/11/2024
FREPEL EDAC	INVITATIONS INAUGURATION PERISCOLAIRE	111,6	18/11/2024
JDS - JOURNAL D	ENCARTS PUBLICITAIRES MARCHÉ DE NOËL LOGELBACH 2024	506,4	18/11/2024
WINTZEDIS	CATERING SPECTACLE DU 06/11/2024	30	18/11/2024
EURE FILMS ADHE	ETIQUETTES POUR LES RELAIS LECTURE	89,88	18/11/2024
FREPEL EDAC	INVITATIONS SAINTE BARBE 2024	105,6	18/11/2024
FREPEL EDAC	ETIQUETTES RONDES POUR LES RELAIS LECTURE	93,6	18/11/2024
GREEN PISTE REC	CACHET SPECTACLE ÇA CARTONNE LE 23/10/2024 ARTHUSS	1688	18/11/2024
GREEN PISTE REC	CACHET CONCERT MALAKA "MAI" LE 06/11/2024 ARTHUSS	2004,5	18/11/2024
JPG	CARTOUCHES ENCRE ET PAPIER POUR ECOLE LES CEDRES	832,08	18/11/2024
MAJUSCULE HISLE	ENCRE A DESSIN POUR ECOLE LES CEDRES	13,2	18/11/2024
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT SORTIES VACANCES AUTOMNE 2024 CENTRE DE LOISIRS	355	18/11/2024
MANUTAN	MEUBLE 24 PLATEAUX POUR ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	544,5	18/11/2024
ALSACE MIC	DALLE NUEMRIQUE MOBILE AVEC ORDINATEUR ECOLE MAT ARC-ENC-CIEL	5469,24	18/11/2024
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF ET 2 PC ECOLE MAT NENUPHARS LOG	8419,72	18/11/2024
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF +PC DIRECTRICE ECOLE LES CEDRES LOG	7981,36	18/11/2024
RESEAU COCCI	VAISSELLE ET USTENSILES DE CUISINE POUR PERISCOLAIRE CENTRE	9217,94	18/11/2024
ALPES CONTROLE	DIAGNOSTIC IMMO ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL	2028	18/11/2024
TP SERVICE	ACQUISITION CHARGEUR KRAMER 8085T	104760	20/11/2024
COLMARIENN	POSE D'UN POTEAU INCENDIE SUR RESEAU - RUE DE LA GARE	3670,22	21/11/2024
CHUBB	BATTERIE POUR CENTRALE INCENDIE ARTHUSS	688,44	21/11/2024
ELECTIS BURKLE	HUBLLOT LED POUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	63,48	28/11/2024
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ELECTRIQUES POUR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	49,76	28/11/2024
ELECTIS BURKLE	BLOC D'ECLAIRAGE DE SECURITE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	124,63	28/11/2024
ELECTIS BURKLE	AMPOULES POUR ECLAIRAGE PUBLIC	202,32	28/11/2024
SAGOS	CETOL POUR ABRIS ATELIERS	37,39	28/11/2024
HEINTZ HEN	BOITE A CLES A CODE MECANIQUE A MOLETTES RELAIS LECTURE LOG	64	28/11/2024
CHAMPION	GRILLE VMC POUR ECOLE LES CEDRES LOGELBACH	23,45	28/11/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
CHAMPION	TAPIS GRIS POUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	90,07	28/11/2024
CHAMPION	MECHE A HELICE POUR DIVERS BATIMENTS	45	28/11/2024
EGLINSDOER	CABLE ELASTIQUE POUR CAMION MANN	31,45	28/11/2024
BLEGER JUS	MANCHON / COUDE / TUYAU POUR CHANTIER CLUB HOUSE	185,05	28/11/2024
BLEGER JUS	RUBAN DE SIGNALISATION ET PIQUET DE BALISAGE POUR VOIRIE	73,44	28/11/2024
TP SERVICE	REMPLACEMENT DES PNEUS TRACTEUR JOHN DEERE CY-940-CV	527,4	28/11/2024
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VOITURE ZOE FD-222-FR NOVEMBRE 2024	71,48	28/11/2024
ORONA EST	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF	334,84	28/11/2024
SANISITT	FOURNITURES DIVERSES POUR SANITAIRE ARTHUSS	683,39	28/11/2024
BATIBOIS	PANNEAU MDF - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	111,55	28/11/2024
LEITZ SARL	COFFRET 6 FRAISES A ARRONDIR POUR MENUISERIE ATELIERS	36	28/11/2024
OUEST VEND	FOURNITURE DE BALAIS POUR BALAYEUSE AZURA	512,83	28/11/2024
ADELYA	SACS ASPIRATEUR - DIVERS BATIMENTS	27,96	28/11/2024
SANISITT	FOURNITURES DIVERSES POUR CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE	289,61	28/11/2024
SANISITT	PIECE POUR LAVABO LOGEMENT 09 RUE HERZOG	64,21	28/11/2024
SANISITT	FOURNITURES DIVERSES POUR CHANTIER ECOLE DAME BLANCHE	48,32	28/11/2024
BLEGER JUS	PANNEAU DE COFFRAGE BOIS ET CHEVRONS BOIS POUR FONTAINE	489,78	28/11/2024
WINTZEDIS	PILES DIVERSES POUR POMPIERS	106,07	28/11/2024
EQUIP PRO	GOBELETS / SACS POUR RECEPTION - COMITE DES FETES	111,83	02/12/2024
OUEST VEND	ACCESSOIRES CONSOMMABLES BALAYEUSE	364,73	02/12/2024
VIALIS SAEM	REFECTION BOUCLE DE DETECTION RUE HERZOG	1170	02/12/2024
FRANS BONH	SIPHON A PANIER POUR STADE SAINT GILLES	183,17	02/12/2024
WINTZEDIS	DECAPSULEURS POUR RECEPTION	10	02/12/2024
TSCHIRHART	SAPIN MAIRIE	3579	02/12/2024
TSCHIRHART	SAPINS NOEL	3496,5	02/12/2024
JECKERT B	28 BREZELS ET 2 KOUGELHOFS POUR VIN D'HONNEUR	62,11	02/12/2024
SCHOEPFER XAVIE	20 CAISSES DE PINOT BLANC POUR RECEPTION	729,6	02/12/2024
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES 2024 TERRAIN DE FOOTBALL HONNEUR	5571,3	02/12/2024
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES 2024 TERRAIN FOOTBALL ANNEXE - AUTOMNE	1568,2	02/12/2024
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2024 - TERRAIN FOOTBALL ANNEXE - AUTOMNE	294,84	02/12/2024
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE UNGERER ET SALLE LAURENTIA OCTOBRE 2024	970,2	02/12/2024
MANUTAN	COMBINE DE SONORISATION - ECOLE DAME BLANCHE	536,64	02/12/2024
DECATHLON PRO	TEE-SHIRTS LOGO POUR ESPACE ANIMATION ARTHUSS	595	02/12/2024
DECATHLON PRO	SIFFLETS POUR ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	36	02/12/2024
DECATHLON PRO	SAC DE SPORT POUR ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	32	02/12/2024
DECATHLON PRO	MATERIEL SPORTIF POUR ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	434,75	02/12/2024
EVE RISQUE	VERIFICATION INSTALLATION GAZ ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX	5542,68	02/12/2024
VIALIS SAEM	MAINTENANCE 2024 CARREFOUR PROVISOIRE ROUTE COLMAR/ MALRAUX	7956	02/12/2024
VIALIS SAEM	CONTRAT DE MAINTENANCE INSTALLATIONS SIGNALISATION LUMINEUSE	3882,06	02/12/2024
AMAZON	CRAYON - GOMME / INTERCALAIRES POUR MAIRIE	111,86	02/12/2024
AMAZON	ETIQUETTES ET POCHETTES RIGIDES POUR MAIRIE	22,93	02/12/2024
BLEGER JUS	FOURNITURE DE PAILLAGE ARDOISE POUR ESPACES VERTS	228	02/12/2024
REFPAC GPAC	CONVENTION ASSISTANCE ET DE SUIVI TPLE ANNEE 2024	636,37	02/12/2024
LEONHART 01	FOURNITURES DE CONCASSES GRANIT ROSE POUR CIMETIERE	161,14	02/12/2024
MAJUSCULE HISLE	PAPIERS ET FILM ADHESIF - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	259,58	02/12/2024
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES PEDAGOGIQUES - ECOLE MATERNELLE LES NENUPHARS	403,51	02/12/2024

Tiers	Objet	Montant_TTC	Emission
TREMP LIN	NETTOYAGE MANUEL DES CIMETIERES +SQUARE DES ANCIENNES ECOLES	3974	02/12/2024
JECKERT B	100 BREZELS ET 10 KOUDELHOPFS POUR CEREMONIE PATRIOTIQUE	271,66	02/12/2024
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELAGAGE (SNCF) LA FORGE ZONE SAINT GILLES	14616	02/12/2024
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELAGAGE LA FORGE ZONE AIR DE JEUX	9912	02/12/2024
PHARMACIE	PHARMACIE POUR ECOLE LES NENUPHARS	71,51	02/12/2024
LES CHALETS AMN	SORTIE ZOO AMNEVILLE - NUITEE CHALET ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	1424	02/12/2024
FOUSSIER	CONSOLE MULTIFONCTION ROULETTE ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL	209,09	02/12/2024
FOUSSIER	FOURNITURES POUR DIVERS BATIMENTS	296,4	02/12/2024
LABORATOIRE ACI	NETTOYANT POLYVALENT AXIS	559,44	02/12/2024
FOUSSIER	FORET BETON / TAMIS NYLON POUR DIVERS BATIMENTS	53,71	02/12/2024
SANISITT	BONDE LAITON CHROME POUR ARTHUSS	28,62	02/12/2024
CENTAURE	CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL ELECTRONIQUE	5314,55	02/12/2024
DUBERNARD	REPLACEMENT ALARME TYPE 4 - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	346,85	02/12/2024
PYRESCOM	ABONNEMENT SERVEUR AVIA 320 DAE GYMNASSE SCOLAIRE WINTZENHEIM	144	02/12/2024
ATELIERS CLOR R	FOURNITURE DE PANNEAUX ET ADHESIF	333,6	02/12/2024
ADELYA	DETERGENT / DETARTRANT / DESINFECTANT - POUR DIVERS BATIMENTS	183,94	02/12/2024
ADELYA	TAPIS GRIS - DIVERS BATIMENTS	165,3	02/12/2024
CENTRE ANALYSE	ANALYSE D'EAU CHALET APP PRELEVEMENT DU 04/11/2024	52,18	02/12/2024
COMAFRANC	AMPOULES POUR DIVERS BATIMENTS	713,86	02/12/2024
SANISITT	ABATTANT WC ENFANT POUR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	98,18	02/12/2024
SANISITT	SIPHON LAVABO / MITIGEUR POUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	243,38	02/12/2024
SANISITT	REPLACEMENT SYSTEME DE CHAUFFAGE SALLE UNGERER	1555,73	02/12/2024
SANISITT	FOURNITURES DIVERSES POUR SALLE UNGERER ET ARTHUSS	1308,23	02/12/2024
PROTECTAS	HONORAIRE MISSION CONSEIL ET ASSISTANCE ANNEE 2024	2283,88	03/12/2024

Locations de salles :

SALLE LAURENTIA

16 et 17/11/2024 : « Compagnie Les Vrillés » - Location pour un montant de 400 euros

23 et 24/11/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 400 euros

07/12/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 500 euros

SALLE UNGERER

17/11/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 300 euros

23/11/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 300 euros

CLUB HOUSE SAINT GILLES

23/11/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 200 euros

30/11/2024 : Fête de famille - Location pour un montant de 250 euros

4. Création des régies comptables : aucune décision

5. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

24/09/2024 : Renouvellement de la concession Section A - Tombe 2 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1300€.
10/10/2024 : Renouvellement de la concession Section B - Tombe 52 pour une durée de 30 ans pour un montant de 400€.
30/09/2024 : Renouvellement de la concession Section G - Tombe 125 pour une durée de 15 ans pour un montant de 250€.

Nouveau cimetière de Logelbach :

30/09/2024 : Achat de la concession Section C - Tombe 18 pour une durée de 30 ans pour un montant de 500€.

Espace cinéraire de Wintzenheim :

16/10/2024 : Achat du colombarium D - Case 1 pour une durée de 15 ans pour un montant de 700€.

Espace cinéraire de Logelbach :

16/10/2024 : Achat colonne 18 - Face B - Case 64 pour une durée de 15 ans pour un montant de 700€.

6. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision
7. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision
8. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :
9. **Reprises d'alignement** : aucune décision
10. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.
11. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision
12. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision
13. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision